

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1444

9 juin 2015

SOMMAIRE

ALG Luxco I S.C.A.	69266	Ersel Gestion Internationale S.A.	69299
C5 Razor Co-Invest SLP	69292	Eurasian Resources Group	69299
CIS Internet Holding (GP)	69286	European Fund Administration	69299
Clementoni S.A.	69287	Europe Trade Shows Consulting S.à r.l.	69299
CMI Asset Management (Luxembourg) S.A.	69287	Ford R. S.A.	69310
CMI Insurance (Luxembourg) S.A.	69287	Gravey S.A.	69300
COFIPARINTER - Compagnie Financière de Participations Internationales S.A.	69287	GREI, General Real Estate Investments S.A.	69300
Comelux S.A.	69285	Groupe Alliance Stratégique Globale S.A. ...	69300
Compass Luxembourg S.A.	69288	GS Sports S.A.	69301
CTS Management (Luxembourg) s.à r.l.	69288	Hammerhead Investments S.A.	69302
CTS Services (Luxembourg) s.à r.l.	69290	Handels-un-Beteiligungsgesellschaft Schuch S.A.	69305
Cycling Sport Merchandising - C S M S.A. ...	69292	Happy Holidays S.à r.l.	69303
Danube Bidco S.A.	69293	H.C.A. S.A., SPF	69301
Danzi Investments Limited	69293	Health Care Invest S.A.	69303
Denfie	69293	HedgeServ (Luxembourg) S.à r.l.	69302
Deutsch-luxemburgische Beraterunion S.à r.l.	69293	Helen Holdings S.A.	69304
DG Fenster Sàrl	69296	Hera Sicav	69305
Diamonds and Pearls S.à r.l.	69296	H.I.G. Luxembourg Holdings 65 S.à.r.l.	69302
DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.	69297	Hinckley Corporation S.à r.l.	69303
DOF Luxembourg S.à r.l.	69297	H Invest S.A.	69301
DPI S.A.	69297	Homeslach SA	69305
Empark Funding S.A.	69298	Indigenous People of Biafra in Luxembourg and the Grande Region	69310
Entreprise Générale de Constructions Manuel CARDOSO S.à r.l.	69298	Savrou SPF, S.A.	69312

ALG Luxco I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 174.431.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of February.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of ALG Luxco I S.C.A. (the “Shareholders”), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Memorial C”) number 513 on 1 March 2013. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of the aforementioned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 24 September 2012, published in the Memorial C number 3138 on 10 December 2013.

The meeting was opened at four (4) pm with Claire Filliatre in the chair, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Olivier Harles, professionally residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Olivier Harles, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. All the shares being registered shares, the general meeting has been duly convened through notices containing the below agenda:

1. Amendment and fully restatement of the articles of association of the Company without amending the corporate purpose of the Company; and

2. Miscellaneous.

sent on 13 February 2015 by registered mail to the registered shareholders.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proxholder of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. It appears from the above-mentioned attendance list, that out of the one (1) Management Share, and the four hundred eighty-four thousand fifty-five (484,055) shares (including four thousand six hundred and forty-four (4,644) which are temporality held by the Company), representing the entire share capital of the Company, one (1) Management Share and four hundred sixty thousand five hundred fifty-three (460,553) shares, are duly represented at the present meeting.

IV. The quorum required to deliberate and vote on the items on the agenda below is fifty per cent (50%) of the share capital of the Company and each resolution must be passed by the affirmative vote of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast at the meeting.

V. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

VI. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Amendment and fully restatement of the articles of association of the Company without amending the corporate purpose of the Company; and

2. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders takes, and requires the notary to enact, the following resolution:

Sole resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend and fully restate the articles of association of the Company without amending the corporate purpose of the Company, which shall henceforth read as follows:

“A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a company in the form of a société en commandite par actions under the name of ALG Luxco I S.C.A. (the “Company”) which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”) and by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined below). Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5.

5.1. Subscribed Capital.

The subscribed capital of the Company is set at forty-eight thousand four hundred five United States Dollars and sixty cents (USD 48,405.60) represented by fully paid-up shares (the “Shares”), consisting of:

- one (1) management share with a nominal value of ten cents (USD 0.10);
- four hundred and eighty-one thousand one hundred and ninety (481,190) Class A Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share;
- nine hundred and fifty-five (955) Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share;
- nine hundred and fifty-five (955) Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share;
- nine hundred and fifty-five (955) Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share;
- nil (0) Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share;
- nil (0) Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share; and
- nil (0) Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share.

5.2. The Class A Ordinary Shares.

(a) Description. All Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class A Ordinary Shares. All Class A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class A Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

5.3. The Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares.

(a) Description. All Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares. All Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B1 Tranche 1 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

5.4. The Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares.

(a) Description. All Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares. All Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B1 Tranche 2 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

5.5. The Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares.

(a) Description. All Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares. All Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B1 Tranche 3 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

5.6. The Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares.

(a) Description. All Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares. All Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B2 Tranche 1 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

5.7. The Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares.

(a) Description. All Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares. All Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B2 Tranche 2 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

5.8. The Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares.

(a) Description. All Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares. All Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B2 Tranche 3 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

5.9 Ordinary Share Redemption.

(a) The Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable Ordinary Shares, if any. The redeemable shares shall be redeemed at the discretion of the Company (acting through its Commandité(s)). No resolution of the general meeting of shareholders shall be necessary in connection with the redemption of redeemable shares. The redemption of redeemable shares can only be made by using sums available

for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

(b) Special Reserve. To the extent redeemed by the Company, an amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

(c) Redemption Price. Except as provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the Commandité(s), or by such person (such as an independent valuation firm) appointed by the Commandité(s), on the basis of the Fair Market Value of the redeemable shares.

(d) Redemption Procedure. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Shares to the Company for redemption. Each holder of Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Shares to the Company. The redemption price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

5.10. Distributions to Shareholders.

If any Distribution to the shareholders is determined to be made by the Company's shareholders' meeting and/or by the Commandité (whether by interim dividend, redemption or otherwise), the shareholders will be entitled to receive Distributions, when, as, and if declared by the Company's shareholders' meeting and/or by the Commandité out of funds legally available therefor, in accordance with applicable law, in the following manner and priority:

(a) First, the Class A Securityholders shall be entitled to receive all Distributions made by the Company, and such Distributions shall be made pro rata among the Class A Securityholders based on the number of Class A Securities held by each Class A Securityholder, until the Bain Investors shall have received Aggregate Distributions equal to the Bain Investment.

(b) Second, after the required amount of Distributions is made pursuant to Article 5.10(a) above, to the extent there is at the time of such Distribution any Unreturned Distribution Preference in respect of any Fully Vested Class B1 Securities or Fully Vested Class B2 Securities, the holders of such Fully Vested Class B1 Securities and Fully Vested Class B2 Securities shall be entitled to receive all Distributions made by the Company, and such Distributions shall be made pro rata among such holders of Fully Vested Class B1 Securities and Fully Vested Class B2 Securities based on the aggregate Unreturned Distribution Preference in respect of all Fully Vested Class B1 Securities and Fully Vested Class B2 Securities held by each such holder, until the Unreturned Distribution Preference in respect of all such Fully Vested Class B1 Securities and Fully Vested Class B2 Securities has been reduced to zero.

(c) Third, after the required amount of Distributions is made pursuant to Articles 5.10(a) and 5.10(b) above, the Class A Securityholders and the Class B1 Securityholders shall be entitled to receive all Distributions made by the Company on a pari passu basis, and such Distributions shall be made pro rata among the Class A Securityholders and the Class B1 Securityholders based on the number of Class A Securities and Fully Vested Class B1 Securities held by each such holder (with, solely for purposes of this Article 5.10(c), each Class A Security counting as one (1) Class A Security and each Fully Vested Class B1 Security counting as ten (10) Fully Vested Class B1 Securities), until the Distribution Threshold in respect of the Class B2 Securities has been satisfied.

(d) Fourth, after the required amount of Distributions is made pursuant to Articles 5.10(a) through 5.10(c) above, the Class A Securityholders and the Class B Securityholders shall be entitled to receive all Distributions made by the Company on a pari passu basis, and such Distributions shall be made pro rata among the Class A Securityholders and the Class B Securityholders based on the number of Class A Securities, Fully Vested Class B1 Securities, and Fully Vested Class B2 Securities held by each such holder (with, solely for purposes of this Article 5.10(d), each Class A Security counting as one (1) Class A Security, each Fully Vested Class B1 Security counting as ten (10) Fully Vested Class B1 Securities and each Fully Vested Class B2 Security counting as ten (10) Fully Vested Class B2 Securities)

5.11 Vesting.

(a) Vesting. All Class B1 Securities and Class B2 Securities shall be subject to the vesting requirements set out below.

(b) Tranche 1 Securities. The Class B1 Tranche 1 Securities and Class B2 Tranche 1 Securities shall time vest at the rate of 20% per year on each of the first 5 anniversaries of the date of issuance (or such other vesting commencement date as may be determined by the Company and set forth in an agreement between the Company and the initial holder of such Class B1 Tranche 1 Securities or Class B2 Tranche 2 Securities).

(c) Tranche 2 Securities. The Class B1 Tranche 2 Securities and Class B2 Tranche 2 Securities shall time vest at the rate of 20% per year on each of the first 5 anniversaries of the date of issuance (or such other vesting commencement date as may be determined by the Company and set forth in an agreement between the Company and the initial holder of such

Class B1 Tranche 2 Securities or Class B2 Tranche 2 Securities). Class B1 Tranche 2 Securities and Class B2 Tranche 2 Securities shall performance vest when the Bain Investors have received Aggregate Distributions and/or Deemed IPO Proceeds equal to the Tranche 2 Return.

(d) Tranche 3 Securities. The Class B1 Tranche 3 Securities and Class B2 Tranche 3 Securities shall time vest at the rate of 20% per year on each of the first 5 anniversaries of the date of issuance (or such other vesting commencement date as may be determined by the Company and set forth in an agreement between the Company and the initial holder of such Class B1 Tranche 3 Securities and Class B2 Tranche 3 Securities). Class B1 Tranche 3 Securities and Class B2 Tranche 3 Securities shall performance vest when the Bain Investors have received Aggregate Distributions and/or Deemed IPO Proceeds equal to the Tranche 3 Return.

(e) Acceleration of Time Vesting. Class B1 Securities and Class B2 Securities shall automatically time vest on a Change of Control (but not, for the avoidance of doubt, on an initial public offering of securities by the Company). If the performance vesting requirements for the Class B1 Tranche 2 Securities, Class B2 Tranche 2 Securities, Class B1 Tranche 3 Securities and/or the Class B2 Tranche 3 Securities are not met on such sale, the Class B1 Tranche 2 Securities, Class B2 Tranche 2 Securities, Class B1 Tranche 3 Securities and/or the Class B2 Tranche 3 Securities (as applicable) shall become incapable of vesting and shall have no economic rights in respect of any Distributions by the Company.

5.12 Liquidation Rights.

In the event of a liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the residual assets of the Company will be distributed to the shareholders in the manner set forth in Article 5.10 above. Neither a merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor a merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation within the meaning of this Article 5.12, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

5.13 Transfer Restrictions

The Securities are subject to transfer restrictions and/or, as the case may be, repurchase rights upon termination of employment of their holder. Securities transferred in breach of such restrictions and rights shall be deemed null and void.

5.14 For purposes of articles 5.1 through this 5.14, the following capitalizing terms shall have the following meanings:

“Aggregate Distributions” means, with respect to the Bain Investors, at any time, without duplication, the aggregate amount of all cash proceeds that the Bain Investors and their Affiliates have received as Distributions in respect of Bain Securities. For the avoidance of doubt, Aggregate Distributions will not include (i) any Distributions of property or securities other than cash, until such time as such property or securities have been disposed of in exchange for cash proceeds; (ii) any Distributions, to the extent the proceeds are used promptly following receipt to purchase Securities from other shareholders, or (iii) any amounts received by the Bain Investors from any source other than Distributions in respect of Bain Securities, including without limitation any transaction, advisory or other fees or expense reimbursement which the Bain Investors or their Affiliates receive from the Company or any of its Subsidiaries for services rendered to the Company and its Subsidiaries, or any fees or expense reimbursement received by any representative of any Bain Investor for serving on the board of directors (or comparable managing body) of the Company or any of its Affiliates.

“Bain Investors” means Bain Capital Fund X, L.P., BCIP Associates IV, L.P., BCIP Associates IV-B, L.P., BCIP Trust Associates IV, L.P, BCIP Trust Associates IV-B, L.P.

“Bain Investment” means the total amount invested by the Bain Investors in the Company in respect of Class A Securities.

“Bain Securities” means Class A Securities held by Bain Investors or their Affiliates.

“Change of Control” means (a) any transaction or series of related transactions that result in any person or group (within the meaning of Section 13(d)(3) of the Exchange Act) acquiring more than 50% of the Securities, or (b) a sale or disposition of all or substantially all of the assets of the Company and its Subsidiaries on a consolidated basis other than to an entity with respect to which, following such sale or other disposition, more than 50% of the combined voting power of the then outstanding voting securities of such entity is beneficially owned, directly or indirectly, by all or substantially all of the individuals and entities (or Affiliates of such individuals and entities) who were the beneficial owners, respectively, of the Securities immediately prior to such sale or other disposition; provided, that, in the case of clause (a) above, such transaction shall only constitute a Change of Control if it results in (i) the Bain Investors ceasing to have the power (whether by ownership of voting securities, contractual right or otherwise) to elect a majority of the Board of Managers of the Commandité, or (ii) the appointment of a new Commandité, over which the Bain Investors do not have the power (whether by ownership of voting securities, contractual right or otherwise) to elect a majority of the Board of Managers of such Commandité.

“Class A Securities” means the Class A Ordinary Shares and the Series A CPECs.

“Class A Securityholders” means the holders of Class A Securities.

“Class B Securities” means the Class B1 Securities and the Class B2 Securities.

“Class B Securityholders” means the Class B1 Securityholders and the Class B2 Securityholders.

“Class B1 Securities” means the Class B1 Shares and the Series B1 CPECs.

“Class B1 Securityholders” means the holders of Class B1 Securities.

“Class B1 Shares” means the Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares, the Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares, and the Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares.

“Class B1 Tranche 1 Securities” means the Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares and the Series B1 Tranche 1 CPECs.

“Class B1 Tranche 2 Securities” means the Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares and the Series B1 Tranche 2 CPECs.

“Class B1 Tranche 3 Securities” means the Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares and the Series B1 Tranche 3 CPECs.

“Class B2 Securities” means the Class B2 Shares and the Series B2 CPECs.

“Class B2 Securityholders” means the holders of Class B2 Securities.

“Class B2 Shares” means the Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares, the Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares, and the Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares.

“Class B2 Tranche 1 Securities” means the Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares and the Series B2 Tranche 1 CPECs.

“Class B2 Tranche 2 Securities” means the Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares and the Series B2 Tranche 2 CPECs.

“Class B2 Tranche 3 Securities” means the Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares and the Series B2 Tranche 3 CPECs.

“Deemed IPO Proceeds” means, in respect of an initial public offering of securities of the Company, the amount, determined as of the 90th consecutive trading day commencing with the date of such initial public offering, of the aggregate cash proceeds that the Bain Investors would receive if such Bain Investors were deemed to sell all of the Class A Securities held by such Bain Investors on such measurement date at a price equal to the weighted average (by dollar volume) of the closing trading prices (on the principal securities exchange on which the Class A Securities are listed) for the 90 consecutive trading days commencing on the date of such initial public offering and ending on such 90th day (for the avoidance of doubt, whether or not the Bain Investors ultimately realize such a return upon future sales).

“Distribution” means each distribution made by the Company to holders of its securities, whether in cash, property, or securities of the Company, and whether by dividend, liquidating distribution, redemption, recapitalization or otherwise; provided that, none of the following shall be a Distribution: (i) any redemption or repurchase by the Company of any securities held by an Executive or by any former Executive or any such Person's Permitted Transferees upon or following the termination of the relevant Executive's employment with the Company or any of its Subsidiaries, or (ii) any recapitalization or exchange of any outstanding securities of the Company, or any subdivision (by stock split, stock dividend or otherwise) of any outstanding securities of the Company, in each case involving only the receipt of securities in exchange for or in connection with any such recapitalization, subdivision or combination.

“Distribution Threshold” means, with respect to the Class B2 Securities, such time as the aggregate Distributions from and after the date of issuance of such Class B2 Securities in respect of all Class A Securities and Class B1 Securities that were outstanding on the date of issuance of such Class B2 Securities, equals or exceeds \$290,905,886.

“Fully Vested Class B1 Securities” means Class B1 Securities that have both time vested and, if applicable, performance vested pursuant to the vesting provisions applicable to such Class B1 Securities described in Article 5.11.

“Fully Vested Class B2 Securities” means Class B2 Securities that have both time vested and, if applicable, performance vested pursuant to the vesting provisions applicable to such Class B2 Securities described in Article 5.11.

“Full Vesting Date” means, with respect to any Class B Security, the date (if any) on which such Class B Security becomes a Fully Vested Class B Security pursuant to the definition thereof.

“Securities” means any and all duly authorized and issued securities of the Company.

“Series A CPECs” means the Series A convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

“Series B1 CPECs” means the Series B1 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time, and which comprise Series B1 Tranche 1 CPECs, Series B1 Tranche 2 CPECs, and Series B1 Tranche 3 CPECs.

“Series B1 Tranche 1 CPECs” means the Series B1 Tranche 1 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

“Series B1 Tranche 2 CPECs” means the Series B1 Tranche 2 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

“Series B1 Tranche 3 CPECs” means the Series B1 Tranche 3 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

“Series B2 CPECs” means the Series B2 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time, and which comprise Series B2 Tranche 1 CPECs, Series B2 Tranche 2 CPECs, and Series B2 Tranche 3 CPECs.

“Series B2 Tranche 1 CPECs” means the Series B2 Tranche 1 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

“Series B2 Tranche 2 CPECs” means the Series B2 Tranche 2 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

“Series B2 Tranche 3 CPECs” means the Series B2 Tranche 3 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

“Tranche 2 Return” means Aggregate Distributions and Deemed IPO Proceeds, without duplication, received by the Bain Investors in an amount equal to or greater than two times (2.0x) the Bain Investment.

“Tranche 3 Return” means Aggregate Distributions and Deemed IPO Proceeds, without duplication, received by the Bain Investors in an amount equal to or greater than three times (3.0x) the Bain Investment.

“Unreturned Distribution Preference” means,

- with respect to any Fully Vested Class B1 Security, an amount determined as follows: (a) prior to the Full Vesting Date of a Class B1 Security, such Unvested Class B1 Security will have an Unreturned Distribution Preference of zero; (b) upon the Full Vesting Date of a Class B1 Security, the Unreturned Distribution Preference of such Fully Vested Class B1 Security will be increased to an amount equal to (x) the aggregate Distributions made pursuant to Article 5.10(c) and Article 5.10(d) in respect of all Class A Securities outstanding as of the date of issuance of such Class B1 Security, which Distributions are made at any time (A) from and after the date of issuance of such Class B1 Security and (B) prior to the Full Vesting Date of such Class B1 Securities, divided by (y) the aggregate number of Class A Securities outstanding as of the date of issuance of such Class B1 Security multiplied by (z) ten (10); and (c) the Unreturned Distribution Preference of the Fully Vested Class B1 Securities held by any Class B1 Securityholder will be reduced dollar-for-dollar by the aggregate amount of Distributions made to such Class B1 Securityholder in respect of such Fully Vested Class B1 Securities pursuant to Article 5.10(b).

- with respect to any Fully Vested Class B2 Security, an amount determined as follows: (a) prior to the Full Vesting Date of a Class B2 Security, such Unvested Class B2 Security will have an Unreturned Distribution Preference of zero; (b) upon the Full Vesting Date of a Class B2 Security, the Unreturned Distribution Preference of such Fully Vested Class B2 Security will be increased to an amount equal to (x) the aggregate Distributions made pursuant to Article 5.10(d) in respect of all Class A Securities outstanding as of the date of issuance of such Class B2 Security, which Distributions are made at any time (A) from and after the date of issuance of such Class B2 Security, and (B) prior to the Full Vesting Date of such Class B2 Securities, divided by (y) the aggregate number of Class A Securities outstanding as of the date of issuance of such Class B2 Security multiplied by (z) ten (10); and (c) the Unreturned Distribution Preference of the Fully Vested Class B2 Securities held by any Class B2 Securityholder will be reduced dollar-for-dollar by the aggregate amount of Distributions made to such Class B2 Securityholder in respect of such Fully Vested Class B2 Securities pursuant to Article 5.10(b).

“Unvested Class B1 Securities” means any Class B1 Securities that are not Fully Vested Class B1 Securities.

“Unvested Class B2 Securities” means any Class B2 Securities that are not Fully Vested Class B2 Securities.

5.15. Authorised Capital.

In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at four hundred ninety-nine million nine hundred ninety-eight thousand four hundred fifty-one United States Dollars and thirty cents (USD 499,998,451.30) represented by:

- three billion four hundred and ninety-nine million nine hundred and eighty-seven thousand three hundred and seventy-eight (3,499,987,378) Class A Ordinary Shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;

- thirty-one thousand fourteen (31,014) Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;

- thirty-one thousand fourteen (31,014) Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;

- thirty-one thousand fourteen (31,014) Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;

- four hundred and ninety-nine million nine hundred and ninety-six thousand thirty-one (499,996,031) Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;

- four hundred and ninety-nine million nine hundred and ninety-six thousand thirty-one (499,996,031) Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time; and

- four hundred and ninety-nine million nine hundred and ninety-six thousand thirty-one (499,996,031) Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Commandité is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Commandité may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders

shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Commandité is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Commandité may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Commandité, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

5.16. Amendment of the subscribed and of the authorised capital.

The subscribed and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the present Articles.

Art. 6. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A register of shares shall be kept by the Company and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such registered shares.

Any share certificates shall be signed by the Manager or a person to whom such power is delegated by the Manager. The Manager or a person to whom such power is delegated by the Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Management Shares held by the Manager are freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability. The Ordinary Share(s) is/are freely transferable.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders.

Art. 7. Holders of shares, bonds or debt securities issued by the Company in registered form may not require conversion thereof in shares, bonds or debt securities in bearer form.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the holders of Ordinary Shares will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 9. The Company shall be managed by ALG Luxco S.à r.l., aforementioned (herein referred to as the “Manager” or “Commandité”).

In the event of legal incapacity, liquidation, insolvency or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) (or, in its absence, any person who was a manager or director of the Manager immediately prior to such event) appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 10. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 11. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 12. The business of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the “Supervisory Board”), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders (subject to approval by the Manager) for a period which may not exceed six (6) years and may be removed at any time with or without cause by the general meeting (subject to approval by the Manager). The members of the Supervisory Board may be re-elected (subject to approval by the Manager). The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the abovedescribed procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by two members of the Supervisory Board. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members of the Supervisory Board.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted if votes are even.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by video-conference, conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The institution of the Supervisory Board will be suppressed if and when the Company appoints one or more approved independent auditor(s) (réviseurs d'entreprises agréés) in accordance with article 69 (1) of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended.

Art. 14. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or managers or officers of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or manager or officer of the Manager who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

D. Collective decisions of the shareholders

Art. 15. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting (or as otherwise required under the Law) to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting of shareholders shall be held on the thirty-first of May at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 16. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 17. Each year on 31st December, the accounts are closed and the Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

The Manager may decide to distribute interim dividends in accordance and under the conditions foreseen by law.

F. Amendments to the articles of association

Art. 19. Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law, unless the articles of association provide differently.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders (at which no resolution may validly be passed without approval of the Manager) effecting such dissolution and which shall (subject to the approval of the Manager) determine their powers and their compensation”.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, such persons signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de ALG Luxco I S.C.A. (les «Actionnaires»), une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg le 12 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 513 le 1^{er} mars 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 3138 le 10 décembre 2013.

L'assemblée est ouverte à seize heures (16) heures et est présidée par Claire Filliatre ayant une adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Olivier Harles, ayant une adresse professionnelle à Luxembourg. L'assemblée a élu comme scrutateur Olivier Harles ayant une adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée étant dûment constituée, le président déclare et demande au notaire de prendre acte des éléments suivants:

I. Toutes les actions étant nominatives, l'assemblée générale a été dûment convoquée par convocation contenant l'ordre du jour suivant:

1. Modification et refonte complète des statuts de la Société sans modification de l'objet social de la Société; et
2. Divers.

envoyées à tous les actionnaires nominatifs par lettre recommandée en date du 13 février 2015.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

Les dites procurations, paraphées ne varietur par les parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte et seront soumises aux mêmes formalités d'enregistrement.

III. Il apparaît sur la liste de présence susmentionnée, que sur une (1) Action Commandité et quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinquante-cinq (484.055) actions (dont quatre mille six cent quarante-quatre (4.644) actions détenues temporairement par la Société), représentant le capital social de la Société, une (1) Action Commandité et quatre cent soixante mille cinq cent cinquante-trois (460.553) actions, représentant quatre-vingt-seize pourcent (96%) du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente 'assemblée.

IV. Le quorum requis pour délibérer et voter sur les points inscrits à l'ordre du jour ci-dessous est de cinquante pourcent (50%) du capital social et chaque résolution est adoptée si elle a recueilli deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimées à l'assemblée.

V. La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour suivant:

VI. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification et refonte complète des statuts de la Société sans modification de l'objet social de la Société; et
2. Divers.

Ayant dûment pris connaissance de chaque point inscrit à l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires prend et requiert du notaire d'instrumenter la présente résolution:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier intégralement les statuts de la société sans changement de l'objet social de la Société qui doivent désormais avoir la teneur suivante:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société en commandite par actions sous la dénomination de ALG Luxco I S.C.A. (la "Société"), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision de l'Actionnaire Commandité (tel que défini ci-dessous), des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision de l'Actionnaire Commandité.

Au cas où l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cession complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5.

5.1. Capital souscrit

Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante-huit mille quatre cent cinq dollars américains et soixante centimes (USD 48.405,60) représenté par des actions entièrement libérées (les «Actions»), consistant en:

- une (1) action de commandité d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10);
- quatre-cent quatre-vingt-un mille cent quatre-vingt-dix (481.190) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur de dix centimes (USD 0,10) par action;
- neuf cent cinquante-cinq (955) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action;
- neuf cent cinquante-cinq (955) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action;
- neuf cent cinquante-cinq (955) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action;

- zéro (0) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1 d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action;
- zéro (0) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action; et
- zéro (0) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action.

5.2. Les Actions Ordinaires de Classe A.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A donneront droit proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes allouée sur la base totale des Actions Ordinaires de Classe A. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Actionnaire Commandité en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe A émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe A donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe A ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertibles en d'autres actions.

5.3. Les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 donneront droit proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui est allouée sur la base totale des Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Actionnaire Commandité en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe B1 Tranche 1 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertibles en d'autres actions.

5.4. Les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 donneront droit proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui est allouée sur la base totale des Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Actionnaire Commandité en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe B1 Tranche 2 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertibles en d'autres actions.

5.5. Les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 donneront droit proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui est allouée sur la base totale des Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Actionnaire Commandité en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe B1 Tranche 3 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertibles en d'autres actions.

5.6. Les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1 donneront droit proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui est allouée sur la base totale des Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Actionnaire Commandité en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1 émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe B2 Tranche 1 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1 ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertibles en d'autres actions.

5.7. Les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 donneront droit proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui est allouée sur la base totale des Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Actionnaire Commandité en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe B2 Tranche 2 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertibles en d'autres actions.

5.8. Les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 donneront droit proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui est allouée sur la base totale des Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Actionnaire Commandité en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe B2 Tranche 3 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertibles en d'autres actions.

5.9. Rachat d'Action Ordinaire

(a) Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires non-rachetables, s'il y en a. Les actions rachetables seront rachetées par la Société (agissant par son/ses Actionnaire(s) Commandité(s)). Aucune résolution de l'assemblée générale des actionnaires ne sera nécessaire en rapport avec le rachat des actions rachetables. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Des actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des bonis de liquidation.

(b) Réserve Spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

(c) Prix de Rachat. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables sera calculé par le(s) Actionnaire Commandité(s) ou par une personne nommée par le(s) Actionnaire Commandité(s) (tel qu'une entreprise d'évaluation indépendante), sur la base de la Valeur Nette d'Actifs des actions rachetables.

(d) Procédure de Rachat. Sauf disposition contraire d'un accord écrit pouvant être conclu entre les actionnaires de la Société, un avis écrit sera envoyé par courrier recommandé ou service de messagerie expresse reconnu au plan international à chaque actionnaire inscrit des Actions à racheter, à l'adresse la plus récente stipulée dans le registre des actionnaires de la Société, informant ce détenteur du nombre d'actions à racheter, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires pour soumettre le rachat des Actions à la Société. Chaque détenteur d'Actions à racheter devra remettre le ou les certificats, selon le cas, émis à la Société par rapport aux Actions. Le prix de rachat de ces Actions sera payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre d'actions en tant que détenteur sur le compte bancaire fourni à la Société par cet actionnaire avant la date de rachat.

5.10. Distributions aux Actionnaires.

Si une Distribution aux actionnaires doit s'effectuer par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou par l'Actionnaire Commandité (soit par dividende intérimaire, rachat ou autrement), les actionnaires auront le droit de recevoir des Distributions si et à partir du moment où elles sont déclarées par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou par le l'Actionnaire Commandité, et qu'elles sont prélevées sur les fonds légalement disponibles à cette fin, conformément au droit applicable, dans la mesure et priorité suivantes:

(a) Premièrement, les Porteurs de Titres de Classe A auront le droit de recevoir toutes les Distributions effectuées par la Société, et ces Distributions se feront au pro rata parmi les Porteurs de Titres de Classe A basées sur le nombre de Titres de Classe A détenus par chaque Porteur de Titres de Classe A, jusqu'à ce que les Investisseurs Bain aient reçu les Distributions Totales égales à l'Investissement Bain.

(b) Deuxièmement, après que le montant requis de Distributions soit atteint conformément à la l'article 5.10(a) ci-dessus, dans la mesure où il y a au moment de cette Distribution une Préférence de Distribution Non Retournée relative aux Titres de Classe B1 Pleinement Acquis ou aux Titres de Classe B2 Pleinement Acquis, les détenteurs de ces Titres de Classe B1 Pleinement Acquis et des Titres de Classe B2 Pleinement Acquis auront le droit de recevoir toutes les Distributions effectuées par la Société, et ces Distributions se feront au pro rata parmi les détenteurs de Titres de Classe B1 Pleinement Acquis et de Titres de Classe B2 Pleinement Acquis basés sur la Préférence de Distribution Non Retournée totale relative à tous les Titres de Classe B1 Pleinement Acquis et à tous les Titres de Classe B2 Pleinement Acquis détenus par chaque porteur, jusqu'à ce que la Préférence de Distribution Non Retournée relative à tous ces Titres de Classe B1 Pleinement Acquis et ces Titres de Classe B2 Pleinement Acquis ait été réduite à zéro.

(c) Troisièmement, après que le montant requis de Distributions soit atteint conformément aux articles 5.10(a) et 5.10 (b) ci-dessus, les Porteurs de Titres de Classe A et les Porteurs de Titres de Classe B1 auront le droit de recevoir toutes les Distributions effectuées par la Société sur une base pari passu, et ces Distributions se feront au pro rata parmi les Porteurs de Titres de Classe A et les Porteurs de Titres de Classe B1 basées sur le nombre de Titres de Classe A et de Titres de Classe B1 Pleinement Acquis détenu par ces Porteur de Titres de Classe A et de Classe B1 Pleinement Acquis détenu par ce porteur (avec seulement pour les besoins de l'article 5.10(c), chaque Titre de Classe A comptant comme un (1) Titre de Classe et chaque Titre Pleinement Acquis de Classe comptant comme dix (10) Titres B1 Pleinement Acquis), jusqu'à ce que le Seuil de Distribution conformément aux Titres de Classe B2 soit atteint.

(d) Quatrièmement, après que le montant requis de Distributions soit fait conformément aux article 5.10(a) à 5.10(c) ci-dessus, les Porteurs de Titres de Classe A et Les Porteurs de Titres de Classe B recevront toute Distribution faite par la Société sur la base pari passu, et de telles Distributions se feront au pro rata parmi les Porteurs de Titres de Classe A et les Porteurs de Titres de Classe B sur la base des Titres de Classe A, des Titres de Classe B1 Pleinement Acquis, et des Titres de Classe B2 Pleinement Acquis, détenus par chaque détenteur (avec pour les besoins de l'article 5.10(d), chaque Titre de Classe A comptant comme un (1) Titre de Classe A, chaque Titre de Classe B Pleinement Acquis comme dix (10) Titres de Classe B Pleinement Acquis et chaque Titre Pleinement Acquis de Classe B2 comptant comme dix (10) Titres de Classe B2 Pleinement Acquis).

5.11 Acquisition.

(a) Acquisition. Tous les Titres de Classe B1 et les Titres de Classe B2 seront soumis aux exigences d'acquisition énoncées ci-après.

(b) Titres de Tranche 1. Les Titres Tranches 1 de Classe B1 et Tranche 1 de Classe B2 seront acquis dans le temps au taux de 20% par an lors des 5 premiers anniversaires à compter de la date d'émission (ou de toute autre date de début d'acquisition déterminée par la Société et indiqué dans un accord conclu entre la Société et le porteur initial de ces Titres Tranches 1 de Classe B1 ou Titres de Tranche 2 de Classe B2).

(c) Titres de Tranche 2. Les Titres Tranches 2 de Classe B1 et Tranche 2 de Classe B2 seront acquis dans le temps au taux de 20% par an lors des 5 premiers anniversaires à compter de la date d'émission (ou de toute autre date de début d'acquisition déterminée par la Société et indiquée dans un accord conclu entre la Société et le porteur initial de ces Titres Tranches 2 de Classe B1 ou de Classe B2). Les Titres Tranches 2 de Classe B1 et de Classe B2 s'acquerront lorsque les Investisseurs Bain auront reçu les Distributions Totales et/ou les Produits de l'IPO équivalents au Remboursement de la Tranche 2.

(d) Titres Tranche 3. Les Titres Tranches 3 de Classe B1 et les Titres de Tranche 3 de Classe B2 seront acquis dans le temps au taux de 20% par an lors des 5 premiers anniversaires à compter de la date d'émission (ou de toute autre date de début d'acquisition déterminée par la Société et indiquée dans un accord conclu entre la Société et le porteur initial de ces Titres Tranches 3 de Classe B1 et de Classe B2). Les Titres Tranches 3 de Classe B1 et de Classe B2 s'acquerront lorsque les Investisseurs Bain auront reçu les Distributions Totales et/ou les Produits de l'IPO équivalent au Remboursement de la Tranche 3.

(e) Accélération de l'Acquisition dans le Temps. Les Titres de Classe B1 et les Titres de Classe B2 seront automatiquement acquis lors d'un Changement de Contrôle (et non pour lever toute ambiguïté, lors d'un premier appel public à l'épargne des titres par la Société). Si les conditions d'acquisition liées au temps pour les Titres de Classe B1 Tranche 2, les Titres de Classe B2 Tranche 2 et/ou les Titres Tranche 3 de Classe B1, les Titres Tranche 3 de Classe B2 ne sont pas remplies lors de cette vente, les Titres de Classe B1 Tranche 2, les Titres de Classe B2 Tranche 2 et/ou les Titres Tranche 3 de Classe B1 et/ou les Titres Tranche 3 de Classe B2 (selon le cas) ne pourront plus être acquis et n'auront plus de droits financiers relatifs aux Distributions par la Société.

5.12. Droits de Liquidation.

En cas de liquidation, après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société, les actifs restants de la Société seront distribués aux actionnaires conformément aux dispositions de l'Article 5.10 ci-dessus. Ni une fusion, ni une consolidation de la Société en ou avec une ou plusieurs autres entités, ni une fusion, ni une consolidation d'une ou plusieurs autres entités en ou avec la Société, ni une vente, un transfert, une location ou un échange (contre espèces, titres ou autre contrepartie) d'une partie ou de tous les actifs de la Société ne sera considérée comme liquidation au sens de cet Article 5.12, à moins que cette fusion, consolidation, vente, transfert, location ou échange soit en relation avec ou dans l'intention d'un plan de liquidation intégrale ou d'une dissolution de la Société.

5.13 Restrictions au transfert.

Les Titres sont sujets à des restrictions de transfert et/ou si tel est le cas, au droit de rachat lors de la résiliation du contrat de travail de leur détenteur. Les Titres transférés en violation de ces restrictions seront considérés comme nuls et nonavenus.

5.14 Aux fins des articles 5.1 à 5.14, les termes en majuscules suivants auront les significations suivantes:

«Distributions Totales» signifie, à l'égard des Investisseurs Bain, à tout moment, sans double emploi, le montant total de tous les produits en espèces que les Investisseurs Bain et leurs Affiliés ont reçu en tant que Distributions concernant les Titres Bain. Afin de lever toute ambiguïté, les Distributions Totales n'incluront pas (i) les Distributions de biens ou de titres autre qu'en espèces, jusqu'au moment où ces biens et titres soient vendus en échange des produits en espèces; (ii) les Distributions, dans la mesure où le produit est utilisé peu de temps après obtention pour acheter des Titres à d'autres actionnaires, ou (iii) tout montant perçu par les Investisseurs Bain provenant d'une source autre que les Distributions concernant les Titres Bain, y compris notamment toute transaction, remboursement consultatif ou d'autres frais ou de dépenses que les Investisseurs Bain ou l'un de ses Affiliés reçoivent de la Société ou de leurs Filiales pour les services rendus à la Société et ses Filiales, ou tout remboursement de frais ou dépenses reçu par tout représentant d'un Investisseur Bain pour siéger au conseil d'administration (ou autre entité gestionnaire comparable) de la Société ou d'un de ses Affiliés.

«Investisseurs Bain» désignent Bain Capital Fund X, L.P., BCIP Associates IV, L.P., BCIP Associates IV-B, L.P., BCIP Trust Associates IV, L.P, BCIP Trust Associates IV-B, L.P.

«Investissement Bain» désignent le montant total investi par les Investisseurs Bain dans la Société en rapport avec les Titres de Classe A.

«Titres Bain» désignent les Titres de Classe A détenus par les Investisseurs Bain ou leur Affiliés.

«Changement de Contrôle» désigne (a) toute transaction ou séries de transactions connexes qui auraient pour effet qu'une personne ou un groupe (au sens de la Section 13(d)(3) de l'Exchange Act) acquiert plus de 50% des Titres, ou (b) une vente ou une cession de tout ou substantiellement de tous les éléments d'actif de la Société et de ses Filiales sur une base consolidée autre qu'à une entité à l'égard de laquelle, à la suite de cette vente ou autre cession, plus de 50% des droits de vote combinés des titres alors en circulation de cette entité est détenu en propriété effective, directement ou indirectement, par tous ou essentiellement tous les individus ou entités (ou Affiliés de ces individus ou entités) qui étaient les bénéficiaires économiques, respectivement, des Titres juste avant cette vente ou cette cession; à condition que, dans le cas de la clause (a) ci-dessus, cette transaction constitue un Changement de Contrôle s'il a pour effet (i) que les Investisseurs Bain cesseront d'avoir le pouvoir (soit par propriété de titres avec droits de vote, droit contractuel ou autre) d'élire une majorité du Conseil de Gérance de l'Actionnaire Commandité, ou (ii) la nomination d'un nouvel Actionnaire Commandité, pour lequel les Investisseurs Bain n'ont pas le pouvoir (soit par propriété de titres avec droit de vote, droit contractuel ou autre) d'élire une majorité du Conseil de Gérance de cet Actionnaire Commandité.

«Titres de Classe A» désignent les Actions Ordinaires de Classe A et les CPECs de Série A.

«Porteurs de Titres de Classe A» désignent les porteurs de titres de Classe A.

«Titres de Classe B» désignent les Titres de Classe B1 et les Titres de Classe B2.

«Porteurs de Titres de Classe B» désignent les Porteurs de Titres de Classe B1 et les Porteurs de Titres de Classe B2.

«Titres de Classe B1» désignent les Actions de Classe B1 et les CPECs de Série B1.

«Porteurs de Titres de Classe B1» désignent les porteurs de titres de Classe B1.

«Actions de Classe B1» désignent les Actions Ordinaires de Classe B1, les Actions de Classe B1 Tranche 2, et les Actions Tranche 3 de Classe B1.

«Titres de Classe B1 Tranche 1» désignent les Actions Ordinaires Tranche 1 de Classe B1 et les CPECs. de Séries B1 Tranche 1

«Titres de Classe B1 Tranche 2» désignent les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 et les CPECs.de Série B1 Tranche 2

«Titres de Classe B1 Tranche 3» désignent les Actions Ordinaires Tranche 3 de Classe B1 et les CPECs de Séries B1 Tranche 3.

«Titres de Classe B2» désignent les Actions Ordinaires de Classe B2 et les CPECs de Série B2.

«Porteurs de Titres de Classe B2» désignent les porteurs de titres de Classe B2.

«Actions Ordinaires de Classe B2» désignent les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1, les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 et les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3.

«Titres de Classe B2 Tranche 1» désignent les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1 et les CPECs de Série B2 Tranche 1.

«Titres de Classe B2 Tranche 2» désignent les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 et les CPECs de Série B2 Tranche 1.

«Titres de Classe B2 Tranche 3» désignent les Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 et les CPECs de Série B2 Tranche 1.

«Produits de l'IPO» signifie, à l'égard d'un premier appel public à l'épargne de la Société, le montant, déterminé à compter du 90^e jour consécutif de négociation commençant à la date de ce premier appel public à l'épargne, du produit en espèces total que les Investisseurs Bain recevraient si ces Investisseurs Bain étaient réputés vendre tous les Titres de Classe A

détenus par ces Investisseurs Bain à cette date critère à un prix équivalent à la moyenne pondérée (d'un montant en dollar) des prix de clôture des actions (sur la principale bourse de valeurs sur laquelle les Titres de Classe A sont listés) pour les jours consécutifs de négociation débutant à la date de ce premier appel public à l'épargne et se terminant à ce 90^e jour (pour lever toute ambiguïté, que les Investisseurs Bain réalisent finalement un bénéfice sur les ventes futures ou non).

«Distribution» signifie toute distribution effectuée par la Société à des porteurs de ses titres, que ce soit en liquide, biens ou titres de la Société, et que ce soit par dividendes, distribution de liquidation, rachat, recapitalisation ou autrement; à condition qu'aucune des procédures suivantes ne soit une Distribution: (i) tout rachat par la Société de tout titre détenu par un Cadre ou par un ancien Cadre ou tout Cessionnaire Autorisé d'une telle Personne au ou après le licenciement du Cadre de la Société ou d'une de ses Filiales, ou (ii) toute recapitalisation ou tout échange d'Actions Ordinaires restantes ou toute subdivision (par scission d'actions, dividende en actions ou autrement) d'Actions Ordinaires restantes, chaque fois impliquant seulement la réception de titres de participation en échange de ou en connexion avec toute recapitalisation, subdivision ou combinaison.

«Seuil de Distribution» désigne, en rapport avec les Titres de Classe B2, ce que le montant total des Distributions avant et après la date d'émission des Titres de Classe B2 en rapport avec les Titres de Classe A et ceux de Classe B1 qui sont en circulation à la date d'émission de tels Titres de Classe B2, égal ou excédant \$290.905.886.

«Titres de Classe B1 Pleinement Acquis» désignent les Titres de Classe B1 qui ont été acquis avec le temps et, selon le cas, en fonction du rendement suite aux dispositions en matière d'acquisition applicables à ces Titres de Classe B1 décrites à l'article 5.11.

«Titres de Classe B2 Pleinement Acquis» désignent les Titres de Classe B2 qui ont été acquis avec le temps et, selon le cas, en fonction du rendement suite aux dispositions en matière d'acquisition applicables à ces Titres de Classe B2 décrites à l'article 5.11.

«Date de Pleine Acquisition» signifie, à l'égard de tout Titre de Classe B, la date (le cas échéant) à laquelle ce Titre de Classe B devient un Titre de Classe B Pleinement Acquis conformément à sa définition.

«Titres» signifie tous les titres de la Société dûment autorisés et émis.

«CPECs de Série A» désigne les convertible preferred equity certificates (Séries A) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«CPECs de Série B1» désigne les convertible preferred equity certificates (Séries B1) tels qu'ils peuvent être émis par la Société, et qui comprennent les CPECs Séries B1 Tranche 1, les CPECs Séries B1 Tranche 2, et les CPECs Séries B1 Tranche 3.

«CPECs de Série B1 Tranche 1» désigne les convertible preferred equity certificates (Séries B1 Tranche 1) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«CPECs de Série B1 Tranche 2» désigne les convertible preferred equity certificates (Séries B1 Tranche 2) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«CPECs de Série B1 Tranche 3» désigne les convertible preferred equity certificates (Séries B1 Tranche 3) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«CPECs de Série B2» désigne les convertible preferred equity certificates de Série B2 tels qu'ils peuvent être émis par la Société, de temps à autre, comprenant les CPECs Série B2 Tranche 1, les CPECs Série B2 Tranche 2 et les CPECs Série B2 Tranche 3.

«CPECs de Série B2 Tranche 1» désigne les convertible preferred equity certificates Série 2 Tranche 1 tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«CPECs de Série B2 Tranche 2» désigne les convertible preferred equity certificates Série 2 Tranche 2 tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«CPECs de Série B2 Tranche 3» désigne les convertible preferred equity certificates Série 2 Tranche 3 tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«Rendement de Tranche 2» signifie les Distributions Totales et les Produits d'IPO, sans double emploi, perçus par les Investisseurs Bain d'un montant égal ou supérieur à deux fois (2.0x) l'Investissement Bain.

«Rendement de Tranche 3» signifie les Distributions Totales et les Produits d'IPO, sans double emploi, perçus par les Investisseurs Bain d'un montant égal ou supérieur à trois fois (3.0x) l'Investissement Bain.

«Unreturned Distribution Préférence» signifie, à l'égard de Titres de Classe B1 Pleinement Acquis, un montant déterminé comme suit: (A) avant la Date de Pleine Acquisition d'un Titre de Classe B1, ce Titre de Classe B1 Non Acquis aura une Unreturned Distribution Préférence de zéro; (B) dès la Date de Pleine Acquisition d'un Titre de Classe B1, la Préférence de Distribution Non Retournée de ce Titre de Classe B1 Pleinement Acquis sera augmenté à un montant égal (x) aux Distributions Totales effectuées conformément à l'Article 5.10(c) à l'Article 5.10(d) à l'égard de tous les Titres de Classe A restants à compter de la date d'émission de ce Titre de Classe B1, dont les Distributions sont effectuées à tout moment à partir et après la date d'émission de ce Titre de Classe B1 et avant la Date de Pleine Acquisition de ces Titres de Classe B1, divisé par (y) le nombre total de Titre de Classe A restants à compter de la date d'émission de ce Titre de Classe B1 multiplié par (z) dix (10); et (c) la Unreturned Distribution Préférence des Titres de Classe B1 Pleinement Acquis détenus par tout Porteur de Classe B1 sera réduite dollar pour dollar du montant total des Distributions effectuées à ce Porteur de Classe B1 à l'égard de ces Titres de Classe B1 Pleinement Acquis conformément à l'article 5.10(b).

- en rapport avec tout Titre Pleinement Acquis de Classe B2, un montant déterminé de la façon suivante:

- (a) préalablement à la Date de Pleine Acquisition d'un Titre de Classe B2, un tel Titre de Classe B2 Non Acquis aura un Unreturned Distribution Préférence de zéro; (b) à la Date de Pleine Acquisition d'un Titre de Classe B2, le Unreturned Distribution Préférence d'un tel Titre de Classe B2 sera augmenté d'un montant égal à (x) les Distributions totales faites conformément à l'Article 5.10(d) à l'égard des Titres de Classe A en circulation à la date d'émission du Titre de Classe B2, dont les Distributions ont lieu à tout moment (A) de et après la date d'émission de chaque Titre de Classe B2, et (B) préalablement à la Date de Pleine Acquisition de tels Titres de Classe B2, divisé par (y) le nombre total de Titres de Classe A en circulation à la date d'émission d'un tel Titre de Classe B2 multiplié par (z) dix (10); et (c) le Unreturned Distribution Préférence des Titres de Classe B2 Pleinement Acquis détenus le Porteur de Titres de Classe B2 sera réduit dollar par dollar par le montant total des Distributions faites au Porteur de Titres de Classe B2 à l'égard des Titres Pleinement Acquis de Classe B2 conformément à l'article 5.10(b).

«Titres de Classe B1 Non Acquis» signifie tout Titre de Classe B1 qui n'est pas un Titre de Classe B1 Pleinement Acquis.

«Titres de Classe B2 Non Acquis» signifie tout Titre de Classe B2 qui n'est pas un Titre de Classe B1 Pleinement Acquis.

5.15. Capital Autorisé

En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé fixé à quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent cinquante-et-un dollars américains et trente centimes (USD 499.998.451,30), représenté par:

- trois milliards quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-dix-huit (3.499.987.378) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- trente et un mille quatorze (31.014) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- trente et un mille quatorze (31.014) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- trente et un mille quatorze (31.014) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-seize mille trente et une (499.996.031) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-seize mille trente et une (499.996.031) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-seize mille trente et une (499.996.031) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires en date du [...] décidant de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.

5.16. Modification du capital souscrit et du capital autorisé.

Le capital souscrit et autorisé de la Société peut être augmenté ou diminué par décision de l'assemblée générale des actionnaires votant avec le même quorum que celui requis pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Toutes les actions seront émises seulement sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Tout registre d'actions sera signé par l'Actionnaire Commandité ou par une personne à qui le Actionnaire Commandité a délégué ce pouvoir. L'Actionnaire Commandité ou une personne à qui l'Actionnaire Commandité a délégué ce pouvoir peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent, à tout moment, changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

Les Actions appartenant à l'Actionnaire Commandité peuvent être librement cédées à un Actionnaire Commandité remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée. Les Actions Ordinaires sont librement cessibles.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Chaque action donne droit à un vote à chaque assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Les détenteurs d'actions, d'obligations ou autre titres nominatifs émis par la Société ne pourront demander la conversion de ceux-ci en actions, obligations ou titres aux porteurs.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des détenteurs d'Actions Ordinaires ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 9. La Société sera administrée par ALG Luxco S.à r.l., prénommée (ci-après le «Gérant» ou «Actionnaire Commandité»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation, de faillite ou d'une autre situation permanente empêchant l'Actionnaire Commandité d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) (ou, en son absence, tout personne qui était Actionnaire Commandité ou administrateur de l'Actionnaire Commandité, immédiatement avant cet événement), nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un Actionnaire Commandité remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un Actionnaire Commandité remplaçant n'est pas soumise à l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

Art. 10. L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent à l'Actionnaire Commandité.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature de l'Actionnaire Commandité ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Actionnaire Commandité.

Art. 12. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Actionnaire Commandité sur toutes les matières que l'Actionnaire Commandité déterminera.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires (sous réserve de l'approbation de l'Actionnaire Commandité) pour une période ne pouvant excéder six (6) ans et pourra être révoqué à tout moment avec ou sans motifs justificatifs par l'assemblée générale (sous réserve de l'approbation par l'Actionnaire Commandité). Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus (sous réserve de l'approbation de l'Actionnaire Commandité). Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par l'Actionnaire Commandité.

Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, email ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 13. L'institution du Conseil de Surveillance est supprimée si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés sont nommés conformément à l'article 69 (1) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée.

Art. 14. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que l'Actionnaire Commandité ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs, Actionnaires Commandités ou fondés de pouvoir de l'Actionnaire Commandité auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, Actionnaires Commandités, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, Actionnaire Commandité, directeur ou fondé de pouvoir du Actionnaire Commandité qui est administrateur, Actionnaire Commandité, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

D. Décisions des actionnaires

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par l'Actionnaire Commandité.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par l'Actionnaire Commandité. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par l'Actionnaire Commandité indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion (ou selon les exigences de la Loi) à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le trente et un du mois de mai à 10 heures au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et l'Actionnaire Commandité dresse un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

Art. 18. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale telle que prescrite par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation de l'Actionnaire Commandité, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

F. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation de l'Actionnaire Commandité, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires (lors de laquelle aucune décision ne peut être valablement prise sans l'approbation du Gérant) qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FILLIATRE, O. HARLES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 février 2015. Relation: 1LAC/2015/6156. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015057207/1108.

(150066008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Comelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 151.879.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am ersten Tag des Monats April;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Klaus RUPP, Diplom Ingenieur, deutscher Staatsbürger, geboren in Saarbrücken (Bundesrepublik Deutschland), am 8. August 1969, wohnhaft in F-57200 Sarreguemines, 227, rue de la Montagne (Frankreich).

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Aktiengesellschaft..Comelux S.A..., mit Sitz in L-5445 Schengen, 97, route du Vin, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 151879, (hiernach die „Gesellschaft“), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), handelnd in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg), am 2. März 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 828 vom 22. April 2010;

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) voll eingezahlte Aktien mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (100,- EUR);

III. Der Komparent ist nach und nach Eigentümer sämtlicher Aktien der Gesellschaft geworden;

IV. Der Komparent, als Alleingesellschafter (der „Alleingesellschafter“) beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren;

V. Der Alleingesellschafter erklärt, dass er die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass er genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt;

VI. Der Alleingesellschafter, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf den Alleingesellschafter übergehen, welcher erklärt, dass alle Schulden der

Gesellschaft beglichen sind und er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt;

VII. Der Alleingesellschafter erklärt ausdrücklich auf die Ernennung eines Prüfungskommissars zu verzichten;

VIII. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten;

IX. Der Alleingesellschafter erteilt hiermit den Verwaltungsratsmitglieder und dem Kommissar volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage;

X. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während der gesetzlichen Mindestdauer von fünf Jahren am Wohnsitz des Alleingeschafters in F-57200 Sarreguemines, 227, rue de la Montagne (Frankreich), aufbewahrt.

XI. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft sind auf erste Forderung, ohne Kosten, vorzuzeigen;

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft „Comelux S.A.“ aufgelöst worden ist.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagter Kompargent mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: K. RUPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 avril 2015. 2LAC/2015/7578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015057279/53.

(150064166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

CIS Internet Holding (GP), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 177.025.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 juillet 2014

En date du 30 juillet 2014, l'associé unique de la Société a décidé de nommer:

- Monsieur Clemens PASCHKE, né le 10 novembre 1980 à Berlin, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 20, Johannisstraße, 10117 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Dr. Dominik STEINKÜHLER, né le 27 mars 1981 à Stuttgart Bad-Cannstatt, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 20, Johannisstraße, 10117 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christoph SAMWER, gérant de catégorie A
- Monsieur Clemens PASCHKE, gérant de catégorie A
- Monsieur Dr. Dominik STEINKÜHLER, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

CIS Internet Holding (GP)

Référence de publication: 2015057299/24.

(150065968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Clementoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 44.965.

—
Extrait des résolutions prises en date du 13 avril 2015

Il a été convenu comme suit:

- De transférer le siège de la société CLEMENTONI S.A. de son adresse actuelle 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015057301/13.

(150065416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

CMI Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 29.384.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14.04.2015.

Pour CMI Asset Management (Luxembourg)
Société Anonyme

Référence de publication: 2015057302/13.

(150065594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

CMI Insurance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36, rue Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 67.803.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14.04.2015.

Pour CMI Insurance (Luxembourg)
Société Anonyme

Référence de publication: 2015057303/13.

(150065595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

COFIPARINTER - Compagnie Financière de Participations Internationales S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 55.802.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue à Luxembourg le 15 avril 2015

L'Assemblée a pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société.

Considérant que le restant des actifs de la Société a été distribué à l'actionnaire de la Société, qu'il n'existe aucun boni de liquidation et qu'aucune autre distribution ne sera réalisée, l'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société avec effet au 15 avril 2015.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, durant cinq ans à compter de la date de publication des présentes décisions au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFIPARINTER - COMPAGNIE FINANCIERE DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A.,
en liquidation

Un mandataire

Référence de publication: 2015057305/20.

(150065685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Compass Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 146.408.

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société prises en date du 30 mars 2015 que:

(i) le siège social de la Société est transféré du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Compass Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015057306/13.

(150065969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

CTS Management (Luxembourg) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.279.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of March.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Circle Investment Support Services (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 route de Trèves, L - 2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section and number B155611,

here represented by Mr. Leendert Jacobus Bevelander, delegate to the daily management, residing professionally in Senningerberg, 6 route de Trèves by virtue of a power of attorney, given under private seal on 23 March 2015 in Senningerberg.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that Circle Investment Support Services (Luxembourg) S.A., prenamed is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of CTS Management (Luxembourg) s. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26 rue Louvigny, L - 1946 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section and number B 184279 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Camille Mines, residing in Capellen on 17 January 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 880 of 5 April 2014;

- that the Company' share capital is set at the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by one hundred (100) company shares, each with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euros); and

- that the agenda is as follows:

- to transfer the registered office of the Company to L - 2633 Senningerberg, 6 route de Trèves,

- to amend the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation.

Then the Sole Shareholder representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to transfer the Company's registered office from 26 rue Louvigny, L - 1946 Luxembourg to L - 2633 Senningerberg, 6 route de Trèves.

Second resolution:

The Sole Shareholder decides to subsequently amend the first and sole paragraph of article 4 of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

“ **Art. 4.** The registered office is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to these articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality of the registered office by decision of the management body. The company can open agencies or branches in any other locations in the country or abroad.”

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente du mois de mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Circle Investment Support Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 6 route de Trèves, L - 2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section et le numéro B 155611,

ici représentée par Monsieur Leendert Jacobus Bevelander, délégué à la gestion journalière, demeurant professionnellement à Senningerberg, 6 route de Trèves, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 mars 2015 à Senningerberg.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Circle Investment Support Services (Luxembourg) S.A., précitée est l'associé unique actuel (l'«Associé Unique») de CTS Management (Luxembourg) s. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26 rue Louvigny, L - 1946 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section et le numéro B 184279 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Mines de résidence à Capellen en date du 17 janvier 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 880 du 5 avril 2014;

- que le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125 Euros (cent vingt-cinq euros) chacune;

- que l'agenda est le suivant:

- transférer le siège de la société à L - 2633 Senningerberg, 6 route de Trèves.

- modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 4 des statuts.

Ensuite, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 26 rue Louvigny, L - 1946 Luxembourg à L - 2633 Senningerberg, 6 route de Trèves.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence le premier et unique paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune du siège social par décision de la gérance. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Leendert Jacobus Bevelander, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 2 avril 2015. 1LAC / 2015 / 10437. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015057309/96.

(150065419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

CTS Services (Luxembourg) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.235.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of March.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Circle Investment Support Services (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 route de Trèves, L - 2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section and number 55611,

here represented by Mr. Leendert Jacobus Bevelander, delegate to the daily management, residing professionally in Senningerberg, 6 route de Trèves by virtue of a power of attorney, given under private seal on 23 March 2015 in Senningerberg.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that Circle Investment Support Services (Luxembourg) S.A., prenamed is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of CTS Services (Luxembourg) s. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26 rue Louvigny, L - 1946 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section and number B 184235 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Camille Mines, residing in Capellen on 17 January 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 848 of 2 April 2014;

- that the Company' share capital is set at the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by one hundred (100) company shares, each with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euros); and

- that the agenda is as follows:

- to transfer the registered office of the Company to L - 2633 Senningerberg, 6 route de Trèves,

- to amend the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation.

Then the Sole Shareholder representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to transfer the Company's registered office from 26 rue Louvigny, L - 1946 Luxembourg to L - 2633 Senningerberg, 6 route de Trèves.

Second resolution:

The Sole Shareholder decides to subsequently amend the first and sole paragraph of article 4 of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

" **Art. 4.** The registered office is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to these articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality of the registered office by decision of the management body. The company can open agencies or branches in any other locations in the country or abroad."

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente du mois de mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Circle Investment Support Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 6 route de Trèves, L - 2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section et le numéro B 155611,

ici représentée par Monsieur Leendert Jacobus Bevelander, délégué à la gestion journalière, demeurant professionnellement à Senningerberg, 6 route de Trèves, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 mars 2015 à Senningerberg.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Circle Investment Support Services (Luxembourg) S.A., précitée est l'associé unique actuel (l'«Associé Unique») de CTS Services (Luxembourg) s. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26 rue Louvigny, L - 1946 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section et le numéro B 184235 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Mines de résidence à Capellen en date du 17 janvier 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 848 du 2 avril 2014;

- que le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125 Euros (cent vingt-cinq euros) chacune;

- que l'agenda est le suivant:

- transférer le siège de la société à L - 2633 Senningerberg, 6 route de Trèves.

- modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 4 des statuts.

Ensuite, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 26 rue Louvigny, L - 1946 Luxembourg à L - 2633 Senningerberg, 6 route de Trèves.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence le premier et unique paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune du siège social par décision de la gérance. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Leendert Jacobus Bevelander, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 2 avril 2015. 1LAC / 2015 / 10438. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015057310/96.

(150065418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Cycling Sport Merchandising - C S M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 153.454.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 mars 2015.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 mars 2015:

- La démission de Madame Mia Lingier, demeurant à B-8400 Ostende (Belgique), Av. Pieterslaan, 103, B15 en sa qualité d'administrateur unique de la société.

- La nomination de Madame Caroline Heinzius, demeurant à B-6600 Bastogne (Belgique), rue du Saiwet, 51, en qualité d'administrateur unique de la société.

Son mandat poursuit celui de son prédécesseur et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur unique.

Doncols, le 24 mars 2015.

Pour extrait conforme

La société DUCAgest S.à r.l.

Référence de publication: 2015057311/18.

(150065720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

C5 Razor Co-Invest SLP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 196.135.

Extraits du contrat social de la société signé le 25 mars 2015 (le "contrat")

1. Définitions. Les termes qui ne sont pas définis ci-après ont la même signification que dans le Contrat.

2. Associés solidaires. C5 Co-Invest GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 11.000 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.789 (l'Associé Commandité").

3. Dénomination, objet social et siège social.

(i) Dénomination

La dénomination de la Société est "C5 Razor Co-Invest SLP" (la "Société").

(ii) Objet social

L'objet de la Société est d'investir dans une société de logiciels de sécurité danoise.

(iii) Siège social

Le siège social de la Société est fixé au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg. Grand-Duché de Luxembourg.

4. Désignation des gérants et pouvoirs de signature. La gestion et le contrôle de la Société incombent exclusivement à l'Associé Commandité agissant comme unique associé gérant commandité conformément aux dispositions du Contrat et, tel que pourrait être autrement requis par le droit applicable, notamment l'article 22-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la "Loi"). Sous réserve des dispositions du Contrat, l'Associé Commandité aura les pouvoirs les plus larges pour agir au nom et pour le compte de la Société, ou en son nom propre ou par le biais d'autres agents, pour réaliser tous les objectifs de la Société conformément et sous réserve des limitations prévues dans le Contrat et pour accomplir toutes actions qu'il juge, à sa discrétion, nécessaires ou utiles à cet égard, sans autre mesure, formalité ou vote de toute personne, incluant tout Associé Commanditaire. La Société (agissant à travers l'Associé Commandité ou les personnes autorisées pour le compte de la Société) peut signer, délivrer et exécuter tous contrats et autres actes et entreprendre toutes activités et transactions qui que l'Associé Commandité raisonnablement juge nécessaires ou utiles aux fins de réaliser l'objet de la Société.

L'Associé Commandité a le droit, dans la mesure permise par la Loi, de déléguer certaines responsabilités administratives et de gestion et des pouvoirs à des agents particuliers au Luxembourg ou à l'étranger; à condition que la gestion et la conduite des activités de la Société restent sous l'entière responsabilité de l'Associé Commandité.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers sur toute question par l'Associé Commandité ou, le cas échéant, par toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Associé Commandité.

5. Date de création de la Société et date à laquelle elle se termine. La Société existe à sa formation le 25 mars 2015 pour une durée de sept (7) ans, qui peut être étendue avec l'approbation d'Investisseurs (autres que l'Associé Commandité ou ses Partenaires) dont la somme des Contributions en Capital représente plus de cinquante pourcent (50%) des Contributions en Capital Totales au moment de la demande d'une telle approbation, de (i) au maximum deux (2) périodes consécutives

d'un an, (ii) ou une période unique de deux (2) ans, sauf si la Société est terminée à une date antérieure conformément aux dispositions du Contrat.

Référence de publication: 2015057312/42.

(150065290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Danube Bidco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 412F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.927.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 mars 2015

- Il est pris acte de la démission de M. Diogo Alves de son mandat d'administrateur avec effet au 4 mars 2015;
- Il est pris acte de la démission de Mme Fantine Jeannon de son mandat d'administrateur avec effet au 17 mars 2015;
- M. Michel Lenoir, né le 2 Juillet 1961 à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en tant qu'administrateur, avec effet au 4 mars 2015, et ce pour une période de cinq ans.
- Mme Caria Maria Alves Silva, née le 13 Septembre 1974 à São Salvador - Mirandela (Portugal), résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée en tant qu'administrateur, avec effet au 17 Mars 2015, et ce pour une période de cinq ans.

Référence de publication: 2015057313/15.

(150064903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Danzi Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 192.370.

Il est porté à la connaissance de tous que le siège social de la société a fait l'objet d'un changement avec effet au 1^{er} Décembre 2014. A savoir:

Transfert au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015057314/14.

(150065180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Deutsch-luxemburgische Beraterunion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.744.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen teile ich, Uwe Klein, Geschäftsführer der LUXTAX S.à r.l., folgendes mit:

Die Gesellschaftsanteile werden mit Wirkung vom 16.04.2015 wie folgt verteilt:

Herr Walter Theis	43 Anteile
Herr Walter Pickartz	57 Anteile
Herr Manfred Wollscheid	0 Anteile
Gesamt:	100 Anteile
Wasserbillig, den 16.04.2015.	Uwe Klein.

Référence de publication: 2015057317/14.

(150066089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Denfie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7593 Beringen, 7B, rue Wenzel.

R.C.S. Luxembourg B 196.163.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente-et-un mars.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Marc DENTZER, agronome, né à Ettelbruck le 8 novembre 1968, demeurant à L-7593 Beringen, 7b, rue Wenzel,
2. Madame Pia DENTZER, indépendante, née à Luxembourg le 5 février 1970, demeurant à L-7593 Beringen, 7b, rue Wenzel.
3. Monsieur Christophe FIEGEN, salarié, né à Luxembourg le 2 mars 1985, demeurant à L-8245 Mamer, 16, rue de la Libération.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «DENFIE».

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Mersch.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle est également autorisée à louer des salles de fêtes avec ou sans restauration, dans la limite des lois d'établissement elle est également autorisée à organiser des manifestations, des fêtes, des banquets ainsi qu'à exploiter un service traiteur.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'entreprises liées, de sociétés liées ou de tiers liés.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 12.600,00) représenté par TROIS CENTS (300) parts sociales d'une valeur nominale de QUARANTE-DEUX EUROS (€ 42,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérant(s) sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, l'assemblée des associés fixera le pouvoir de signature.

Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Ces parts ont été entièrement souscrites comme suit:

1. Monsieur Marc Dentzer, préqualifié, CENT PARTS SOCIALES	100 parts
2. Madame Pia Dentzer, préqualifiée, CENT PARTS SOCIALES	100 parts
3. Monsieur Christophe FIEGEN, préqualifié, CENT PARTS SOCIALES	<u>100 parts</u>
Total: TROIS CENTS PARTS SOCIALES	300 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 12.600,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CENT EUROS (€ 1.100,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-7593 Beringen, 7b, rue Wenzel.
2. L'assemblée générale désigne comme gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Pia DENTZER, préqualifiée, comme gérant administratif.
 - Monsieur Christophe FIEGEN, préqualifié, comme gérant technique.

Envers les tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes des gérants technique et administratif et par la signature unique du gérant administratif pour tout engagement ne dépassant pas 1.500,00- €.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.DENTZER, P. DENTZER, C. FIEGEN, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 03 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Beringen, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015057327/128.

(150066114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

DG Fenster Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 141.302.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de DG FENSTER SàRL tenue au siège social le 02 Avril 2015 à 11 heures

Résolution

- Monsieur Gilberto MAGALHAES MARQUES, gérant de la société, atteste par la présente son changement d'adresse:
 - Nouvelle adresse: 25, rue Roosevelt F-57970 Yutz (France)
- Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.
Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12h00 heures.

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2015057328/15.

(150065037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Diamonds and Pearls S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.161.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2014, LAC/2014/411, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société à responsabilité limitée DIAMONDS AND PEARLS SARL (en liquidation), ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 89.161, constitué en date du 27 septembre 2002 par acte Maître Reginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 1603 du 8 novembre 2002.

La société a été mise en liquidation volontaire par acte du notaire instrumentaire en date du 5 juin 2013, publié au Mémorial C, numéro 1764 du 23 juillet 2013.

Adoptant les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur, et après délibération, l'associé approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au liquidateur de la société et au commissaire-vérificateur pour l'exécution de leurs mandats.

En conséquence, les associé prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de 5 (cinq) années à l'ancien siège social de la société au Herengracht 338, 1016 CG Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015057329/25.

(150064839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 24.157.

L'assemblée générale annuelle tenue le 17 février 2015, a ratifié la décision prise par les administrateurs en date du 13 juin 2013 de coopter Madame Nathalie LETT au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Yves BIEWER, démissionnaire.

Lors de la même assemblée générale les mandats de l'administrateur Madame Nathalie LETT et Madame Hélène SCHORR ainsi que celui du commissaire au compte, Audit Trust S.A., ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2020.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Pour: DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015057333/18.

(150064920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

DOF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 177.186.

Il résulte des résolutions circulaires du conseil de gérants de la Société prises en date du 30 mars 2015 que:

(i) le siège social de la Société est transféré du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015;

(ii) l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Diehl, gérant de catégorie B de la Société, est transférée du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015, et

(iii) l'adresse professionnelle de Monsieur Damien Nussbaum, gérant de catégorie B de la Société, est transférée du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

DOF Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015057336/18.

(150066033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

DPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.266.

Statuts coordonnés, suite à une déclaration rectificative reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 04 mars 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015057338/11.

(150065924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Empark Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 182.119.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 2 mars 2015

- d'accepter la démission de M. Gonzalo Gómez Navarro en qualité d'administrateur de classe A de la Société et ce avec effet au 2 mars 2015.

- de nommer M. Francisco Javier Mateos Jiménez, né le 17 août 1953 à Madrid (Espagne), avec adresse professionnelle au 2 Plaza Manuel Gómez Moreno, 28020 Madrid (Espagne), en qualité d'administrateur de classe A de la Société et ce avec effet au 2 mars 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Salvatore Rosato

Mandataire

Référence de publication: 2015057343/18.

(150064908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Entreprise Générale de Constructions Manuel CARDOSO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, 241, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 18.698.

—
L'an deux mil quinze, le deuxième jour du mois d'avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Manuel CARDOSO SIMOES, commerçant, né à Quiaios (P), le 22 août 1954, demeurant à L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg,

Lequel comparant déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée Entreprise générale de construction Manuel CARDOSO S.à r.l., avec siège social à L-5850 HOWALD, 1 rue Sangenberg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 18.698, constituée originairement sous la dénomination de S.C.C. SOCIETE DE CONSTRUCTIONS CARDOSO, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Raymond Steichen, alors de résidence à Luxembourg, le 7 octobre 1981, publié au Mémorial C n° 280 du 19 décembre 1981, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 février 2014, publié au Mémorial C du 13 mai 2014, numéro 1209, (la «Société»).

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg, à L-4570 Nieder Korn, 241, Rue Pierre Gansen.

Deuxième résolution

En conséquence l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). "Le siège de la société est établi dans la commune de Differdange."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (1.100.-EUR).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Manuel Cardoso Simoes, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 9 avril 2015. 1LAC / 2015 / 11042. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015057344/41.

(150065530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Ersel Gestion Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 17, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 30.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ersel Gestion Internationale S.A.

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015057345/11.

(150065715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Eurasian Resources Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 177.275.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015057347/11.

(150065729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Europe Trade Shows Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 40, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 143.830.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015057349/10.

(150066240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

European Fund Administration, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 56.766.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 25 mars 2015 (l'«Assemblée») que M. Grégoire Charbit, demeurant 12, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris, France a été nommé définitivement comme administrateur de la Société, suite à sa cooptation par le conseil d'administration de la Société en date du 10 mars 2015 en raison de la démission de Philippe Oddo effective au 10 mars 2015 de ses fonctions d'administrateur demeurant 12, avenue Parc St James, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, pour un mandat expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en mars 2017.

Il en résulte également que l'Assemblée a pris note de la nomination par le conseil d'administration de la Société en date du 10 mars 2015 de DELOITTE Audit S.à r.l, comme réviseur d'entreprises pour trois ans c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en mars 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.
European Fund Administration
Société Anonyme

Référence de publication: 2015057350/21.

(150066027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Gravey S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 20.899.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 26 mars 2015

Résolution:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
de transférer le siège social au 44 avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 20 mars 2015.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que les adresses des administrateurs ont également changé avec effet au 20 mars 2015 comme suit:

La société PACBO Europe Administration et Conseil, 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par P. CROCHET 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Référence de publication: 2015057417/15.

(150065626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

GREI, General Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J-F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.261.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 25 mars 2015

Résolution:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
de transférer le siège social au 44 avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 20 mars 2015.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que les adresses des administrateurs ont également changé avec effet au 20 mars 2015 comme suit:

La société JALYNE S.A., 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par J. BONNIER 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Référence de publication: 2015057418/15.

(150065696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Groupe Alliance Stratégique Globale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5560 Remich, 32, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 117.346.

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2015

Les associés de «GROUPE ALLIANCE STRATEGIQUE GLOBALE S.A.», société anonyme au capital social de 31 000 €, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 117346 tous présents se déclarent dûment convoqués pour se tenir en assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer et statuer sur les ordres du jour suivants:

1. Nomination administrateur, Kseniya DOBRYNINA
2. Nomination administrateur, Eloise ENTINE
3. Nomination d'un commissaire aux comptes, COSELUX SARL
4. Renouvellement du mandat d'administrateur délégué, Olivier Pascal ENTINE

Première résolution:

Les associés acceptent à l'unanimité la nomination d'un administrateur Kseniya DOBRYNINA, née le 06/10/1984 en République d'Ukraine, demeurant à PARIS F-75000, 166 rue du Faubourg St Honoré, à compter du 1^{er} juillet 2012 et pour une durée indéterminée

Deuxième résolution:

Les associés acceptent à l'unanimité la nomination d'un administrateur Eloïse ENTINE, née le 12/02/1984 à Paris, demeurant à MARSEILLE F-13009, 621 avenue de Mazargues Le St Robert, à compter du 1^{er} juillet 2012 et pour une durée indéterminée

Troisième résolution:

Les associés acceptent à l'unanimité la nomination d'un commissaire aux comptes COSELUX SARL, Z.I. Luxembourg Heck L-3844 SCHIFFLANGE, RCS B65949, à compter du 1^{er} juillet 2012 et pour une durée de 6 ans

Quatrième résolution:

Les associés acceptent à l'unanimité le renouvellement du mandat d'administrateur délégué Olivier Pascal ENTINE, né le 29/09/1958 à Paris, demeurant à PARIS F-75000, 166 rue du Faubourg St Honoré, à compter du 1^{er} juillet 2012 et pour une durée indéterminée

Cinquième résolution:

Les associés acceptent à l'unanimité le renouvellement du mandat d'administrateur Olivier Pascal ENTINE, né le 29/09/1958 à Paris, demeurant à PARIS F-75000, 166 rue du Faubourg St Honoré, à compter du 1^{er} juillet 2012 et pour une durée indéterminée

Référence de publication: 2015057419/35.

(150065010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

GS Sports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 23, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015057420/10.

(150065620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

H Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 78.963.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenu au siège social le 16 janvier 2014

7^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Richard Hennessy en tant qu'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de ne pas procéder au remplacement de l'administrateur démissionnaire et de réduire dès lors le nombre d'administrateur de 5 à 4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H INVEST S.A.

Référence de publication: 2015057421/15.

(150065932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

H.C.A. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.405.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 20 mars 2015

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante avec effet au 20 mars 2015:

44, Avenue JF Kennedy

L-1855 Luxembourg

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que l'adresse d'un administrateur a également changé avec effet au 20 mars 2015:

JALYNE S.A., 44 Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, représentée par M. Jacques Bonnier, 44 Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015057422/18.

(150066082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

H.I.G. Luxembourg Holdings 65 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.705,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 194.693.

En date du 27 février 2015, l'associé H.I.G. Europe Capital Partners II, L.P., avec siège social au South Church Street, Uglan House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, a cédé la totalité de ses 9.705 parts à H.I.G. Europe-Adelie, Ltd, avec siège social au South Church Street, Uglan House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société H.I.G. Europe-Adelie, Ltd, précité, avec 9.705 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015057423/14.

(150065226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Hammerhead Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.022.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 16 avril 2015

Le 16 Avril 2015, les Actionnaires de Hammerhead Investments S.A. ("la Société"), ont pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat d'Administrateur de Andreas Pantelakis, avec effet au 16 avril 2015, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2018;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de Dionysios Skaltsas, avec effet au 16 avril 2015, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2018;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de Anninos Georgios, avec effet au 16 avril 2015, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2018;
- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de CAS Services S.A., avec effet au 16 avril 2015, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2018;

Luxembourg, le 16 Avril 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2015057424/21.

(150065747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

HedgeServ (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 162.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 191.250.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 avril 2015

Par résolutions prises en date du 14 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Justin NADLER de son mandat de gérant de la Société avec effet au 14 avril 2015;
- de nommer Madame Zeynep GURAKAN, née le 22 mai 1975 à Istanbul, Turquie, ayant comme adresse professionnelle: 2c, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce

pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

HedgeServ (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015057427/20.

(150066034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Hinckley Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.639.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Les associés ont décidé en date du 31 mars 2015 de clôturer la liquidation de la société et de conserver les documents de la société pendant une durée de cinq ans à compter du 31 mars 2015 au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015057428/15.

(150065159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Health Care Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 120.396.

—
Extrait des résolutions des actionnaires à Luxembourg le 8 mars 2015

Acceptation de la démission de la société BOXTOX LTD de son mandat d'administrateur unique.

Nomination de nouveaux administrateurs:

- M. Vincent TUCCI, né le 26 juillet 1968, à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, administrateur,

- Madame Filippa RAULET, née le 12 septembre 1961, à Thionville (France), demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Eriks MARTINOWSKIS, né le 26 juillet 1980, à Latvia (Lettonie), demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, administrateur,

Les administrateurs sont nommés pour un mandat d'une durée de trois ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Pour Health Care Invest S.A.

L'administrateur unique

Référence de publication: 2015057431/21.

(150065973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Happy Holidays S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, centre Commercial Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 45.248.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le deux avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

1.- Madame Germaine STEFFEN, retraitée, née à Luxembourg, le 3 mars 1962, demeurant à L-6114 Junglinster, 3, an der Dellt.

2.- Monsieur François REUTER, retraité, né à Pétange, le 1^{er} août 1947, et son épouse

3.- Madame Cécile STEFFEN, retraitée, née à Luxembourg, le 8 juillet 1949, demeurant ensemble à L-6114 Junglinster, 5, an der Dellt.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée «HAPPY HOLIDAYS S.à r.l.», (ci-après «la Société»), avec siège social à L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45.248, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 568 du 30 novembre 1993

2.- Que le capital social s'élève à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) représenté par cent (100) parts sociales.

3.- Que les comparants, en tant qu'associés, décide de dissoudre, avec effet immédiat, la Société, qui a interrompu ses activités et de la mettre en liquidation.

4.- Que les comparants déclarent connaître parfaitement la situation financière de la Société.

5.- Que les comparants, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, et qu'ils s'engagent expressément à prendre à leur charge solidairement tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour, avant tout paiement d'actifs à leur personne en tant qu'associés.

6.- Que la liquidation de la Société est achevée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

7.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

8.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-6114 Junglinster, 3, an der Dellt.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Germaine STEFFEN, François REUTER, Cécile STEFFEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 avril 2015. Relation GAC/2015/2917. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015057430/46.

(150064510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Helen Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 37.283.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 20 mars 2015

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante avec effet au 20 mars 2015:

44, Avenue JF Kennedy

L-1855 Luxembourg

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que les adresses des administrateurs ont également changé avec effet au 20 mars 2015:

PACBO Europe Administration et Conseil, 44 Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, représentée par M. Patrice Crochet, 44 Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg.

JALYNE S.A., 44 Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, représentée par M. Jacques Bonnier, 44 Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015057432/20.

(150066061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Hera Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.946.

Les Administrateurs prennent acte de la démission de Monsieur Patrice HENRI de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 3 novembre 2014.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Pour HERA SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015057433/13.

(150065641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Homeschlach SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 168.879.

Rectificatif du dépôt L150061206

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 février 2015

Démissionnement de leur fonction les administrateurs A

1) Monsieur Patrick KREINS, demeurant à L-4979 Fingig, 38, rue Nicolas Margue.

2) Monsieur Kindy FRITSCH, demeurant à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

Démissionne de sa fonction d'administrateur B

Monsieur Marc GIORGETTI, demeurant professionnellement à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

Nomination d'un nouvel administrateur A

Monsieur Marc GIORGETTI, demeurant professionnellement à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2021.

Nomination d'un administrateur délégué à la gestion journalière

Monsieur Marc GIORGETTI, demeurant professionnellement à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2021.

Démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes

La société anonyme KF FIDUCIAIRE SA

Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

Monsieur Norbert OHLES, demeurant professionnellement à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2021.

Changement d'adresse du siège social

L'Assemblée Générale transfère l'adresse du siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

Référence de publication: 2015057435/27.

(150065069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Handels-un-Beteiligungsgesellschaft Schuch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9177 Niederfeulen, 22, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 196.126.

—
STATUTEN

Jahre zwei tausend und fünfzehn, am zweiten März.

Vor der unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Stefan Schuch, geboren am 17. Mai 1965 in Worms (Deutschland), beruflich ansässig in 22, route de Bastogne, L-9177 Niederfeulen,

hier vertreten durch Herrn Liridon ELSHANI, Privatangestellter, mit Amtssitz in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Welche vorgenannte Vollmacht, vom Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben registriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte, die Gründung einer Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Form, Name. Hiermit ist durch den Unterzeichner und alle, die Eigentümer der nachfolgend genannten Aktien werden sollten, eine Gesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet, unter dem Namen „Handels- und Beteiligungsgesellschaft Schuch S.A.“.

Art. 2. Dauer. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer gegründet. Die Gesellschaft kann zu jedem Zeitpunkt durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, welcher nach den für die Satzungsänderung vorgesehenen Abstimmungsregeln in Art. 18 gefasst werden muss, aufgelöst werden.

Art. 3. Zweck. Der Gesellschaftszweck besteht in der internationalen Kranvermietung und im Verkauf der Geräte, sowie in jeder anderen Art von Tätigkeit, welche mit dem vorgenannten Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder ihn fördern kann.

Auch besteht der Gesellschaftszweck dem Halten von Beteiligungen in jedweder Form an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften oder anderen Unternehmen, dem Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder in sonstiger Weise, der Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in sonstiger Weise von Aktien, Anleihen, Schuldscheinen, Scheinen und jedweden anderen Sicherheiten, sowie dem Eigentum, der Verwaltung, der Entwicklung und dem Management ihres Portfolios. Die Gesellschaft kann auch Anteile in Personengesellschaften halten und unternehmerischen Tätigkeiten über Niederlassungen in Luxemburg oder im Ausland ausüben. Des Weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Portfolios an Handelsmarken oder anderen Rechten an geistigem Eigentum jedweder Natur oder Herkunft investieren.

Die Gesellschaft kann in jedweder Form Anleihen und Schuldscheine aufnehmen oder herausgeben und Kapital durch das öffentliche Angebot von Wertpapieren aufnehmen. Die Gesellschaft kann (durch Gewährung von Darlehen, Vorstüsse, Garantien oder Sicherheiten) Gesellschaften oder anderen Unternehmen, an denen sie ein wirtschaftliches Interesse hat oder die Teil der Unternehmensgruppe der Gesellschaft sind, Unterstützung gewähren, alle Kontroll- und Überwachungsmaßnahmen vornehmen und jede Handlung vornehmen, die sie für die Erfüllung und Entwicklung ihres Zwecks für notwendig hält.

Die Gesellschaft kann alle kommerziellen, technischen und finanziellen oder sonstigen Handlungen vornehmen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind und der Erfüllung desselben nützen können.

Art. 4. Sitz. Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Feulen. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Verwaltungsrats innerhalb der Gemeinde Feulen verlegt werden. Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen oder andere Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse auftreten oder unmittelbar bevorstehen, die die gewöhnlichen Geschäftstätigkeiten am Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz bis zur vollständigen Beendigung jener außergewöhnlichen Ereignisse vorübergehend ins Ausland verlegt werden; eine solche Verlegung des Gesellschaftssitzes ändert nichts an der Nationalität der Gesellschaft, welche eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 5. Kapital - Aktien und Aktienzertifikate. Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft wird auf einunddreißig tausend Euro (31.000,- EUR) festgelegt, aufgeteilt auf einunddreißig tausend Aktien mit einem Nominalwert von einem EUR (1,- EUR).

Die Aktien tragen alle ordentlichen, gesetzlich vorgesehenen Rechte (einschließlich, u.a., Stimmrechte und wirtschaftliche Rechte).

Die Aktien sind Namensaktien.

Die Gesellschaft betrachtet die Person, in deren Namen die Aktien im Aktienregister eingetragen sind, als vollständigen Eigentümer dieser Aktien.

Die Gesellschaft kann unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen zum Rückkauf von eigenen Aktien schreiten.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Share Premium-Konto (share premium account) aufgesetzt werden, auf welches ein für jede Aktie über ihren Wert hinaus gezahltes Share Premium übertragen wird. Der Betrag des Share Premiums kann verwendet werden, um Aktien zu bezahlen, die die Gesellschaft von Aktionären zurückerwirbt, um realisierte Nettoverluste auszugleichen, um Ausschüttungen an die Aktionäre vorzunehmen oder um Finanzmittel für gesetzliche Rücklagen zuzuweisen.“

Art. 6. Kapitalerhöhung. Das Gesellschaftskapital kann das Gesellschaftskapital durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, welcher nach den für die Satzungsänderung vorgesehenen Abstimmungsregeln in Art. 18 gefasst werden muss, erhöhen oder reduzieren.

Art. 7. Gesellschafterversammlung - Allgemein. Jede ordentliche Gesellschafterversammlung der Gesellschaft repräsentiert den gesamten Aktionärsbestand der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, Handlungen im Zusammenhang mit der Tätigkeit des Unternehmens zu bestellen, auszuführen oder zu genehmigen.

Die Einberufungen, sowie das Quorum und die Fristen, sowie der Ablauf der Versammlungen der Aktionäre müssen, soweit die vorliegende Satzung nichts anderes bestimmt, den gesetzlichen Bestimmungen entsprechen.

Jede Aktie gibt das Recht auf eine Stimme. Jeder Aktionär kann auf der Gesellschafterversammlung handeln, indem er schriftlich, durch Fax, Kabel, Telegramm, Telex oder, soweit die Echtheit hiervon gewährleistet ist, elektronische Übertragung eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der Gesellschafterversammlungen durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitbestimmenden Aktionäre gefasst.

Jeder Aktionär kann an der Gesellschafterversammlung durch Videokonferenz oder ähnlichen Kommunikationswegen, die es allen, an der Versammlung teilnehmenden Personen erlaubt, sich gegenseitig zu hören und miteinander zu kommunizieren, teilnehmen. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Gesellschafterversammlung auf diesem Weg entspricht der persönlichen Teilnahme oder dem persönlichen Abhalten einer Gesellschafterversammlung.

Der Verwaltungsrat kann alle weiteren Bedingungen festlegen, welche die Aktionäre erfüllen müssen, um an den Generalversammlungen teilnehmen zu können.

Sofern alle Aktionäre bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind, und sofern sie bestätigen, über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden zu sein, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Bekanntgabe oder Publikation gehalten werden.

Besitzt die Gesellschaft nur einen Aktionär, so genießt dieser die gesamten Rechte der Gesellschafterversammlung.

Art. 8. Jährliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre. Die jährliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre wird gemäß der luxemburgischen Gesetzgebung am Firmensitz der Gesellschaft oder an einem anderen Ort in Luxemburg, der in der Einberufung festgelegt wird, am letzten Freitag im Juni jedes Jahres um 11:00 Uhr.

Falls dieser Tag auf einen Bankfeiertag in Luxemburg fällt, wird die jährliche Gesellschafterversammlung am ersten nachfolgenden Bankarbeitstag abgehalten. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Andere Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in der Einberufung zur jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Art. 9. Verwaltungsrat. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In dem Fall, dass die Gesellschaft nur einen Aktionär besitzt, kann die Gesellschaft durch ein einzelnes Verwaltungsratsmitglied verwaltet werden, wobei alle Entscheidungen in diesem Fall wirksam durch dieses Verwaltungsratsmitglied getroffen werden können.

Die Gesellschafterversammlung kann Verwaltungsratsmitglieder mehrerer Klassen bestimmen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Gesellschafterversammlung für einen Zeitraum von höchstens sechs Jahren gewählt und bleiben im Amt, bis ihre Nachfolger gewählt wurden.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann mit oder ohne Begründung jederzeit durch eine Entscheidung der Gesellschafterversammlung abberufen und ersetzt werden.

Im Falle einer Vakanz eines Verwaltungsratsmitgliedes aufgrund von Tod, Pension oder aus einem Grund können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder durch eine mehrheitliche Abstimmung ein Verwaltungsratsmitglied bestimmen, um diese Vakanz bis zur nächsten Gesellschafterversammlung zu füllen.

Art. 10. Verfahren der Verwaltungsratssitzung. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und, nach Belieben, einen stellvertretende Vorsitzende. Ferner kann der Verwaltungsrat einen Sekretär ernennen, der nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss und der verantwortlich ist für die Redaktion der Protokolle der Versammlungen des Verwaltungsrats und der Versammlungen der Aktionäre.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern an dem Ort, der in dem Einberufungsschreiben angegeben ist, einberufen.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrats steht jeder der Versammlungen des Verwaltungsrats und der Aktionäre vor, in seiner Abwesenheit können jedoch die Aktionäre oder der Verwaltungsrat mit einfacher Mehrheit der Anwesenden vorübergehend einen anderen Vorsitzenden für eine solche Versammlung ernennen.

Eine schriftliche Einberufung zu jeder Versammlung des Verwaltungsrats wird an alle Verwaltungsratsmitglieder mindestens 24 Stunden vor der Stunde, die für die Versammlung vorgesehen ist, ausgegeben, außer im Falle einer Dringlichkeit, wobei in diesem Fall die Art und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden. Ein Einberufungsschreiben ist nicht notwendig, falls jedes Verwaltungsratsmitglied dazu seine Zustimmung schriftlich oder per fax oder Telegramm oder Telex gegeben hat. Eine separate Einberufung ist nicht nötig für Verwaltungsratssitzungen, an denen alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind und erklärt haben, dass sie zuvor Kenntnis von der Tagesordnung erlangt haben, und für einzelne Verwaltungsratssitzungen, deren Zeitpunkt und Ort durch eine vorherige Verwaltungsratsentscheidung bestimmt worden ist.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an jeder Versammlung des Verwaltungsrats durch ein schriftlich, durch Fax, Kabel, Telegramm, Telex oder, sofern die Echtheit hiervon gewährleistet ist, elektronische Übertragung bevollmächtigtes anderes Verwaltungsratsmitglied teilnehmen.

Der Verwaltungsrat ist nur verhandlungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder bei der Verwaltungsratssitzung anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit der absoluten Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst. Im Fall der Stimmgleichheit gibt die Stimme des Verwaltungsratsvorsitzenden den Ausschlag.

Falls ein Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter der Gesellschaft ein persönliches Interesse an einer Transaktion der Gesellschaft haben sollte (mit Ausnahme solcher, die aus seiner Aufgabe als Verwaltungsratsmitglied, leitender Angestellter oder Angestellter der Gesellschaft der anderen Vertragspartei hervorgehen), hat ein solches Verwaltungsratsmitglied oder ein solcher leitender Angestellter dem Verwaltungsrat dieses persönliche Interesse offenzulegen, und er hat sich von Erwägungen oder der Abstimmung im Zusammenhang mit einer solchen Transaktion fernzuhalten. Ein Bericht über diese Angelegenheit und über das persönliche Interesse des Verwaltungsratsmitgliedes, Direktors oder Bevollmächtigten muss bei der nächsten Generalversammlung erstattet werden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied, kann an einer Versammlung des Verwaltungsrats per Telefonkonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel, bei denen alle an der Versammlung teilnehmenden Personen sich gegenseitig hören können, teilnehmen. Die Versammlung kann auch ausschließlich durch Telefonkonferenz gehalten werden. Die Teilnahme an einer Versammlung durch solche Mittel ist der persönlichen Anwesenheit an einer solchen Versammlung gleichgestellt.

Die Verwaltungsratsmitglieder können einstimmig Beschlüsse auf einem oder mehreren ähnlichen Dokumenten im Umlaufverfahren treffen, wenn sie ausdrücklich schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Fax oder auf ähnlichen Kommunikationswegen bestätigt werden. Die Gesamtheit wird das Protokoll darstellen, welches die Sitzung belegt.

Art. 11. Sitzungsprotokoll des Verwaltungsrats. Die Versammlungsprotokolle der Versammlungen des Verwaltungsrats werden durch den Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, durch dasjenige Verwaltungsratsmitglied, das den Vorsitz pro tempore übernommen hat, oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Art. 12. Befugnisse des Verwaltungsrats. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnis, alle Geschäfte zu tätigen und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks erforderlich oder nützlich erscheinen. Der Verwaltungsrat hat alle Befugnisse, welche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder aufgrund der Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte mit vorheriger Genehmigung der Gesellschafterversammlung jedem Mitglied des Verwaltungsrates übertragen, welches Ausschüsse bilden kann, die unter den gleichen Voraussetzungen wie der Verwaltungsrat verfügen kann.

Art. 13. Verpflichtende Unterschrift. Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Unterschrift jedes Verwaltungsratsmitglieds. Die Gesellschaft wird auch durch die einzelne oder gemeinsame Unterschrift jeder Person verpflichtet, der vom Verwaltungsrat spezielle Unterschriftsvollmacht gewährt wurde.

Art. 14. Wirtschaftsprüfer. Die Geschäfte der Gesellschaft müssen von einem Wirtschaftsprüfer geprüft werden, der nicht unbedingt Aktionär sein muss. Der Wirtschaftsprüfer wird von der jährlichen Gesellschafterversammlung der Aktionäre gewählt. Die Dauer der Amtszeit des Wirtschaftsprüfers wird von der Hauptversammlung festgelegt. Sie darf sechs Jahre nicht überschreiten, jedoch können sie von der Hauptversammlung wiedergewählt werden.

Der Wirtschaftsprüfer kann von den Aktionären jederzeit mit oder ohne Grund abberufen werden.

Sofern das Gesetz diese vorsieht, müssen die Geschäfte der Gesellschaft von einem oder mehreren zugelassenen unabhängigen Prüfern (réviseurs d'entreprise agréés) überwacht werden.

Art. 15. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Gewinnverwendung. Mindestens 5% des Netto-Gewinns der Gesellschaft sind jeweils einer gesetzlichen Rücklage zuzuführen. Diese Verpflichtung entfällt, sobald und solange ein solcher Überschuss eine Reserve von 10% des gezeichneten Gesellschaftskapitals bildet.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt auf Vorschlag des Verwaltungsrats, wie der von dem jährlichen Nettogewinn verbleibende Betrag verwendet werden soll, und kann, ohne den vom Verwaltungsrat vorgeschlagenen Betrag zu überschreiten, von Zeit zu Zeit Dividenden ausschütten.

Interim-Dividenden können nach den gesetzlichen Bestimmungen auf Beschluss des Verwaltungsrats und mit Zustimmung des Wirtschaftsprüfers ausgeschüttet werden.

Die beschlossenen Dividenden können in jeder vom Verwaltungsrat bestimmten Währung, zu vom Verwaltungsrat beschlossenen Zeit und Ort ausgeschüttet werden.

Der Verwaltungsrat kann den endgültigen Wechselkurs bestimmen, zu dem die Dividendensumme in die Währung ihrer Bezahlung umgerechnet wird.

Auf beschlossenen aber nicht abgerufene Dividenden, die von der Gesellschaft für die Inhaber der Aktien gehalten werden, werden keine Zinsen gezahlt.

Art. 17. Auflösung und Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (die natürliche oder juristische Personen sein können), die von der Gesellschafterversammlung, welche die Auflösung beschließt, ernannt werden; die Gesellschafterversammlung setzt ferner die Befugnisse der Liquidatoren und ihre Vergütungen fest.

Ein etwaiger Liquidationsüberschuss der Gesellschaft wird an die Aktionäre grundsätzlich nach dem Verhältnis ihrer Beteiligung am Grundkapital, also entsprechend der Stückzahl ihrer Aktien verteilt.“

Art. 18. Satzungsänderung. Die vorliegende Satzung kann jederzeit geändert werden durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, die den Bedingungen betreffend den Quorum und die Mehrheit, wie es das Luxemburgische Gesetz vorsieht, unterworfen ist.

Art. 19. Anwendbares Recht. Alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, werden von den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2015
2. Die erste jährliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre findet im Jahre 2016 statt.

Zeichnung und Zahlung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der Erschienene, Herr Stefan Schuch, vorgeannt, alle einunddreißigtausend (31.000) Aktien für einem Betrag von einem Euro (1.- EUR) zu zeichnen und einzuzahlen.

Die alle einunddreißigtausend (31.000) wurden zu hundert Prozent (100 %) in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt worden sind.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag jeglicher Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft anlässlich ihrer Gründung entstehen werden auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) geschätzt.

Außerordentliche Generalversammlung

Der vorbezeichnete Aktionär, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und welcher sich als ordnungsgemäß einberufen bekennt, trat zu einer außerordentlichen Generalversammlung und fasste, nachdem er die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hat, folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf eins und die des Kommissars auf einen festgelegt.
- 2) Folgende Person wird als Einziger Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft ernannt:

Herr Stefan Schuch, geboren am 17. Mai 1965 in Worms, beruflich ansässig in 22, route de Bastogne, L-9177 Niederfeulen.

Die Dauer des Mandats beträgt 6 Jahre.

- 3) Als Kommissar wird ernannt:

W+ST STEUERBERATUNGSGESELLSCHAFT LUXEMBOURG GMBH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 5, An de Längten, L-6776 Grevenmacher, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 114.635.

Die Dauer des Mandats beträgt 6 Jahre.

- 4) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-9177 Niederfeulen, 22, route de Bastogne.

Anmerkung

Der amtierende Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was die Komparenten ausdrücklich anerkannt haben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 mars 2015. 2LAC/2015/5183. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015057425/238.

(150064526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Ford R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 169.753.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale de l'actionnaire unique du 23 mars 2015, l'actionnaire unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société a été transféré du 18, rue de l'Eau, L-1449 au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat.

2. Monsieur Rémy Cornet, né le 08 juin 1984 en Belgique, avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé en tant que administrateur de la catégorie B de la société avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans.

3. Madame Krystel Stoffel, née le 10 juillet 1984 en Belgique, avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommée en tant que administrateur de la catégorie B de la société avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans.

4. La société Hemera Consult S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit du Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B156085, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommée en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015057392/26.

(150065576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Indigenous People of Biafra in Luxembourg and the Grande Region, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 28, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg F 10.365.

—
STATUTS

Art. 1^{er}. Notre association, Indigenous People of Biafra in Luxembourg and the Grande Region est une association sans but lucratif qui ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales, et nous ne cherchons pas à procurer à nos membres un gain financier. Elle jouit de la personnalité civile si elle réunit les conditions déterminées ci- après:

Art. 2. Les statuts de notre association sans but lucratif doivent mentionner:

1° la dénomination, le siège de l'association au Grand-Duché de Luxembourg;

Indigenous People of Biafra in Luxembourg and the Grande Region

Le siège social se trouve à

28 rue de Gasperich

L- 1617 Luxembourg.

2° l'objet ou les objets en vue desquels elle est formée;

- De développer la paix et de faire progresser, avancer et aider tous nos membres.

- Enseignement de nos coutumes à tous nos membres et aux personnes qui s'intéressent à la culture du peuple Biafra, càd: la tradition et la culture du peuple de Biafra partout dans le monde.

- De renforcer la culture et la liberté d'expression du peuple Biafra en Biafraland.

- D'éviter tous genres, comme injustice qui serait affecté à chaque notre membre soit partout dans le monde le pays et au Nigéria.

- De développer des discussions comme (forum), concernant le peuple de Biafra.
- Engagement dans des activités socio-culturel qui serait favorable pour notre communauté Biafra
- Aider à résoudre des conflits qu'affectent à no de Biafra.
- Il doit donner des ordres et devoirs à ses membres exécutifs.
- Il doit appeler pour des réunions à ses membres exécutives quand c'est nécessaire.
- Il doit jouer un rôle en ce qui concerne les transactions financières de l'association.

2. Vice président

- Il doit agir en d'absence du président.
- Il doit faire tous les devoirs qui lui serait délégué par le président.

3. Secrétaire général

- Il doit rédiger un rapport écrit de chaque réunion.
- Il doit assurer un rapport de toutes les materiales sécrétaires de l'association.
- Il doit appeler aux réunions d après le président.
- Il doit être correspondance à l'association.

3. Secrétaire de finance

- Il doit être en charge de toutes les transactions financières de l'association.
- Il doit tenir à jour un document/une liste de toutes les sommes d'argent qui sortent et entrent dans l'association.
- Il doit servir comme signataire de l'association pour le compte bancaire.

4. Trésorier

- Il doit être en charge de donner une garantie d argent de l'association et joue son rôle en ce que concerne l'argent dans le compte/bancaire comme en chapitre 12 de la constitution, d où l'intérêt n'excéderai pas une somme de 50€.
- Il doit avoir un livre de notice où les entrées et dépenses sont correctement notés.
- Il doit être en charge des documents bancaires de l'association.
- Il doit garder des extraits bancaires signé par le président et le secrétaire de finance.
- Il doit organiser un bon de paiement pour le remboursement d argent et doit signer le bon payé à lui par le secrétaire de finance, doit dépenser avec des bons signé par le secrétaire de finance et respectivement le président.

5. Provost

- Il doit maintenir la loi et durant chaque réunion.
- Il doit collecter des amendes pour le retard, le dérangement et doit les donner aux secrétaires de finance et trésorier.

8° le taux maximum des cotisations ou des versements à effectuer par les membres de l'association;

Un membre actif doit payer mensuellement ses charges et ne doit pas de l'argent à l'association.

Le montant pour l'inscription, le montant est fixé à 20 € et les cotisations mensuelles à 10 € Retard d inscription, une période d approbation est ouvert pour les tous nouveaux membres des payer ses retards et obligations.

9° le mode de règlement des comptes;

Notre compte de l'association est réglé avec les cotisations mensuelles de 10 € de chaque membre et les activités socio-culturelles que nous organiserons au courant des années.

10° les règles à suivre pour modifier les statuts;

- L'association a le droit de démissionner un membre qui est coupable de viol de lois de l'association. 2/3 de majorité de vote est nécessaire pour prendre une décision après l'enquête qu'aura lieu.

- Chaque membre qui ne serait pas capable d'exercer son poste correctement, serait juger incapable et serait voté par 2/3 de majorité présent dans la réunion.

- Chaque membre qui souhaite quitter son poste doit faire un mois de préavis dans une note écrite en mentionnant son motif. Ne faisant pas ainsi serait sanctionné d une amende de 50€.

11° l'emploi du patrimoine de l'association dans le cas où celle-ci serait dissoute.

Dans le cas notre association serait dissoute, l'emploi du patrimoine serait attribué à nos villages aux peuples Biafra, à chaque village de chacun de nos membres actifs à Biafraland.

Ces mentions sont constatées dans un acte authentique ou sous seing privé, et nous avons lu et approuvé que notre association remplit toutes les conditions qui sont mentionnées pour être une association sans but lucratif (Asbl).

4° les noms, prénoms, professions, domiciles et nationalités des associés;

Nom et prénom	professions	domiciles	nationalités
---------------	-------------	-----------	--------------

Igboanugo Mac-Chuks			
---------------------	--	--	--

Ajogu Anthony			
---------------	--	--	--

Nnganyadi Gerald			
------------------	--	--	--

Izuchukwu Charles			
-------------------	--	--	--

Okafor Chinedu
Onyekwe Chinenye Chima
Igwenagu Onochie
Odigie Ifeanyi
Okonkwo Kelechukwu David
Blessed Sunny

3° le nombre minimum des associés. Il ne pourra être inférieur à trois;

Actuellement nous sommes à 15 membres actifs, et les membres doivent être composés comme sont:

- l'homme ou la femme du peuple Biafra en Biafraland et à l'étranger.
- les personnes d où les parents sont d'origine du peuple Biafra.
- les personnes ayant un lien à un de nos membre par mariage ou naissance.
- les personnes méritant le statuts d'être membre de 1 association pour raisons diverse.

4° les noms, prénoms, professions, domiciles et nationalités des associés;

- voir copie en annexe.

5° les conditions mises à l'entrée et à la sortie des membres;

- Chaque membre qui ne serait pas capable d'exercer son poste correctement, serait jugé incapable et serait voté par 2/3 de majorité présent dans la réunion de sa démission.

- chaque membre actif doit payer duellement ses cotisations mensuelles et ne doit rien à l'association.

6° les attributions et le mode de convocation de l'assemblée générale ainsi que les conditions dans lesquelles ses résolutions seront portées à la connaissance des associés et des tiers;

Les postes dans l'association sont constitués comme suivant:

- président
- vice président
- secrétaire de finance
- secrétaire général
- Trésorier
- Provost

- Seulement les membres qui sont financiellement mise à jour par leur cotisation mensuelle sont éligibles pour contester à un élection.

- La durée de chaque poste est fixé pour deux ans et chaque membre exécutif peut être réélu après l'expiration de son mandat.

7° le mode de nomination et les pouvoirs des administrateurs;

1. Président

- Le président doit présider à chaque réunion.

- Il doit appeler pour chaque débat à l'issue d une discussion et doit appeler pour des réunions urgentes et à 1 heure exacte.

- Il a le droit de vote comme chaque membre.

Référence de publication: 2015056905/115.

(150065469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Savrou SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 159.403.

Extrait des résolutions prises en date du 8 avril 2015

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Madame Marina Padalino, née le 4 avril 1980 à Foggia, Italie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la poste L-2346 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015056608/13.

(150064086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.
